

l'Espace Alpin

LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
ET DES HAUTES-ALPES

Abonnement 1 an - 22 numéros : 80 €

www.facebook.com/espacealpin

La petite commune de Saint-Maime dans les Alpes-de-Haute-Provence dans le pays de Forcalquier souhaite mettre en place un marché de producteurs le vendredi à 16 h au parc de la gare. Afin d'étoffer son offre la mairie recherche des producteurs qui souhaiteraient participer. Les professionnels intéressés peuvent contacter la mairie au 04 92 79 58 15.



DR

L'avenir du vignoble haut-alpin tient dans le cépage Mollard

Une nouvelle fois, le Domaine Allemand est à l'initiative à partir de son terroir situé à Théus et sur les communes alentour. Des spécialistes sont venus repérer les meilleurs spécimens du cépage pour le sauvegarder et le diversifier. Page 6

DOSSIER ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Pages 9-12



PORTRAIT

Cyril Mallet : avec l'amandier, c'est un peu de Méditerranée dans les Alpes

page 20

Biodiversité

Des corridors écologiques pour aider la nature page 4

Traditions

Les foires aux bétails mettent l'élevage haut-alpin à l'honneur page 5

Céréales

Quelques préconisations avant d'agir ! page 13

PAPAM

Tout savoir pour faire croître au mieux la petite fleur bleue page 14



Rencontre

Fabrice Borel : une vallée qui va toujours de l'avant page 15

ÉDITORIAL

Trop, c'est trop !!!



Une grande partie de l'exaspération ne dépend pas de notre département mais dépend du contexte mondial. Nous sommes victimes comme tout citoyen de cette inflation qui plombe notre pouvoir d'achat et impacte nos coûts de production en tant que chef d'entreprise. Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de la FDSEA, nous accompagnons les agriculteurs sur les problématiques de réglementation, de prédatation, d'environnement, d'emploi et surtout nous constatons des situations de détresse et de mal-être psychologique jamais vues auparavant.

En effet, la situation devient intenable aussi bien pour l'administration que pour nous, paysans.

Cependant, un sentiment d'injustice fort se ressent dans nos campagnes et, à juste titre. Sous prétexte que l'agriculture est subventionnée, on peut tout nous faire, tout nous imposer et surtout le faire parfois avec une violence proche de l'intolérable.

En effet, il apparaît très clairement qu'il est aujourd'hui plus facile d'annexer des terrains agricoles sans autorisation et de les squatter, sans qu'il n'y ait aucun risque judiciaire et financier.

Aujourd'hui, n'importe quel pseudo lanceur d'alerte, peut rentrer dans nos exploitations, faire des vidéos, et aller même jusqu'à dégrader notre outil de travail sans être inquiété.

Et, nous, paysans, pour protéger notre outil de travail, si nous avons le malheur de nous approcher d'un ruisseau, d'essayer de consolider nos terres face à l'incapacité de l'administration à prendre des décisions, nous devenons hors-la-loi et nous devons même parfois rendre des comptes devant la justice.

Il est vrai que nous sommes une profession confortable, nous ne délocaliserons jamais nos exploitations agricoles. Nous ne manifesterons jamais pendant six mois de l'année parce que nous sommes au travail quotidiennement et très souvent au-delà des 35 h !

Notre plus grande qualité, c'est que nous sommes solvables et donc une « pompe à fric » intéressante pour l'État.

Malgré une réelle bienveillance des représentants de l'État, de plus en plus, les gens qui nous contrôlent et qui sont spécialisés dans le domaine de l'agriculture, travaillent avec une forme de militantisme politique qui devient insupportable et intolérable pour notre profession.

Il faut juste rappeler à ces personnes, de passage dans notre département et dans nos territoires parfois juste pour gravir les échelons, qu'ils n'oublient pas que nous sommes là et que nous serons encore là après eux pour accomplir notre travail, qui est de nourrir la population et de participer à l'aménagement et à la vie de notre beau département.

Notre profession est à bout et si rien ne change, nous serons obligés de défendre notre agriculture et de le faire, en nous mobilisant. Trop, c'est trop !!!

Laurent Depieds, président de la FDSEA 04

Bulletin d'Abonnement 2022

22 numéros de l'Espace Alpin

+ 1 an d'abonnement à la revue REUSSIR

de votre choix pour 125 €

► Je m'abonne pour 22 numéros de l'Espace Alpin + 1 revue Réussir au prix de **125 € TTC** (*)

► Je m'abonne pour 22 numéros de l'Espace Alpin au prix de **80 € TTC** (*)

(*) Rayer la formule inutile

Pour tout nouvel abonnement, vous bénéficiez d'une petite annonce gratuite.

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Ville : **Code postal :**

Tél. : **Fax :**

Courriel : **Production :**

Je coche ci-dessous la revue **REUSSIR** choisie :

- Réussir La Chèvre (6^{mois}) Réussir Bovins viande (11^{mois}) Réussir Fruits Légumes (11^{mois})
 Réussir Aviculture (10^{mois}) Réussir Grandes Cultures (11^{mois}) Réussir Porcs (11^{mois})
 Réussir Pâtre (10^{mois}) Réussir Lait (11^{mois}) Réussir Vigne (11^{mois})

Ci-joint en règlement, un chèque d'un montant de € à l'ordre du Sillon Alpin Je désire une facture

Conformément à la loi « Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

**A adresser à Pressagrimed SA - Mas de Saporta - CS 50032
34875 LATTES cedex - Tél. 04 67 07 03 66**

Les Hautes-Alpes au salon Natexpo de Lyon

Pour la deuxième année, l'Agence de développement des Hautes-Alpes et ses partenaires sont à Lyon, au Salon Natexpo. Un événement dédié aux produits biologiques qui rassemble cette semaine quelque 1 200 exposants et 20 000 visiteurs professionnels attendus. L'occasion pour les Hautes-Alpes de valoriser une filière économique des plantes à parfums et médicinales en pleine mutation. Huit entreprises du département représentent cette filière en pleine mutation qui enregistre une progression de près de 12 % depuis 2019 au niveau national, avec un chiffre d'affaires dans le domaine de la cosmétique et de l'alimentation bio qui pourrait doubler d'ici 2027, passant de 13 milliards d'euros à 26 milliards d'euros selon une étude menée par le Crédoc. Une tendance qui n'échappe pas aux Hautes-Alpes dont le territoire pointe pour la deuxième année consécutive, en pole position des départements les



Pour la deuxième année, des entreprises des Hautes-Alpes sont présentes sur un stand dédié au salon Natexpo à Lyon afin de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire dans le cadre de la filière PAPAM.

plus bio de France (selon le classement de l'Agence Bio). Pour Yvan Chaix, directeur de l'Agence de développement des Hautes-Alpes : « Cette démarche

s'inscrit dans la poursuite du projet 'Végét'Alpes' porté par l'Agence de développement, Agribio, Acanthis Laboratoire et l'Université de Grenoble-Jardin du Lautaret. Notre ambition commune est de faire de la filière des plantes aromatiques et médicinales des Hautes-Alpes, un atout d'avenir pour notre économie. Une filière dynamique au fort potentiel de développement qui compte aujourd'hui près de 100 entreprises, 400 hectares de plantation, soit un chiffre d'affaires de 10 M€ ». ■

Entreprises présentes au salon Natexpo de Lyon

Acanthis Laboratoire (Lardier-et-Valença, Altiflore (Chabottes), Gayral-Reynier (Saint-Jean-Saint-Nicolas), Brasserie Artisanale de Serre-Ponçon (Chorges), Fromagerie de la Durance (Guillestre), Herbiolys (Lardier-et-Valença), Karandja et Terra Viso/Laboratoire d'altitude (Château-Ville-Vieille).

La Fête de l'amande d'Oraison aura lieu le 9 octobre

Le temps passe vite et la Fête de l'amande millésimée 2022 est annoncée pour le 9 octobre. Nous avons rencontré le nouveau président de l'association organisatrice François Rochet patron de Perl' Amande, pas du tout stressé par l'enjeu. « C'est la 15^e édition, notre société était déjà partenaire avec François Doucet. Michel Doucet qui a été la cheville ouvrière a pris du recul, il reste président d'honneur et nous continuons à coorganiser cette manifestation. C'est un bel événement oraïonnais qu'il faut maintenir », explique-t-il.

Puis revenant sur les éditions antérieures, « il n'y a plus de contraintes sanitaires, quel soulagement ! Comme parrain nous aurons cette année Renaud Muselier, président de la région Sud-Paca. Arnaud Montebourg, président de la Compagnie des amandes a été invité, son directeur François Moulias également. La Compagnie va ouvrir une casserie à Signes dans le Var, une opération à 12 millions d'euros, tout de même, avec un apport fort de la Région qui est aussi partenaire de la relance de la filière ». ■

Ceci étant, l'édition sera sensiblement comparable aux précédentes, la ville sera réservée aux piétons, le cassoir sera bien présent de même que le marché des produits du terroir. La journée sera placée sous le signe de la relance de la pistache et du pistachier avec une exposition sur la transhumance.

Une belle journée en perspective à marquer sur les tablettes. ■

Jean Banner



François Rochet est le nouveau président de l'association organisatrice de la Fête de l'amande d'Oraison.

Les productions végétales ont une nouvelle conseillère dans les Hautes-Alpes



Coline Braud.

Le visage de Coline Braud n'est pas inconnu aux agriculteurs bas-alpins puisqu'avant d'arriver à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes mi-septembre celle-ci œuvrait à Digne-les-Bains sur la thématique de l'agriculture biologique, des fourrages et des productions végétales en règle générale. Un sujet qu'elle reprend dans ses nouvelles attributions haut-alpines en tant que conseillère en agriculture biologique et référente bio maraîchage Paca et viticulture. Voulant se rapprocher de sa famille iséroise et approfondir ses connaissances en agriculture de montagne, elle a fait un saut de puce pour rejoindre la capitale douce. Son rôle sera d'accompagner les agriculteurs bio du diagnostic à la conversion en

leur prodiguant des conseils aussi bien administratifs que réglementaires.

Elle suivra également différents essais sur des filières émergentes comme le quinoa par au travers notamment d'un projet expérimental de test de cépages adaptés à l'agriculture biologique et au dérèglement climatique ainsi qu'à l'organisation de journées techniques et de formations. Elle s'intéressera également à la filière maraîchage en proposant des formations sur ces thématiques en fonction des besoins pressenti sur le territoire. ■

A.G.

Contact : Coline Braud,
Tél. : 06 80 67 99 29 ou
coline.braud@hautes-alpes.chambagri.fr

La restauration collective des Hautes-Alpes face aux enjeux de la loi Egalim

Assurer une alimentation de qualité dans la restauration collective, telle est une des ambitions de la loi Egalim. Afin de déchiffrer les tenants, les aboutissants, les obligations et autres subtilités de cette loi qui concernent chaque organisme de restauration collective, l'Agence de développement des Hautes-Alpes a organisé un séminaire d'échanges en partenariat

avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt (Draaf-Paca). Une matinée de travail qui a réuni une quarantaine de participants à l'heure du déploiement des projets alimentaires territoriaux du département. Élus (Département, EPCI, communes), chefs de cuisine de can-

tines scolaires ou d'établissements de santé, économies et intendants ont pu ainsi découvrir l'esprit de la loi, ses attentes, ses outils, etc. Riche en échanges de toutes sortes, cette matinée entraînera à coup sûr, tous les participants dans le cercle vertueux d'une l'alimentation de qualité basée sur des circuits d'approvisionnement locaux. ■



Élus, chefs de cuisine de cantines scolaires ou d'établissements de santé, économies et intendants se sont retrouvés à l'invitation de l'Agence de développement des Hautes-Alpes et de la chambre d'agriculture pour un séminaire de travail autour de la mise en œuvre de la loi Egalim parallèlement au déploiement du Projet alimentaire territorial (PAT).

Attaque d'un train de céréales : dix organisations parties civiles

Pas moins de dix organisations professionnelles agricoles parmi lesquelles la FNSEA, l'AGPB (blé), la FOP (oléoprotégagineux) l'AGPM (maïs) et la Coopération agricole ont annoncé, le 20 septembre, dans un communiqué commun, s'être portées parties civiles dans le procès de l'attaque d'un train de céréales en mars dernier par des activistes dont certains appartenant au groupe « Extinction Rebellion ».

Qualifiant les actes de ce groupuscule « d'inqualifiables », les dix organisations entendent « réaffirmer (leur) plein et entier soutien aux entreprises victimes de cet acte de vandalisme, mais également rappeler, (...), qu'aucun acte de destruction volontaire de ressources agricoles et alimentaires ne doit être laissé sans une réponse ferme par la justice ». Le 19 mars, une cinquantaine d'activistes avaient bloqué un train de

céréales contenant 1 500 tonnes de blé près de Pontivy (Morbihan). Ils avaient dressé sur la voie ferrée un mur de parpaings et stoppé le convoi. Ils avaient ensuite déversé une partie des wagons contenant ces céréales sur les voies puis s'étaient enfuis. Le procès, en première instance, doit se tenir au tribunal correctionnel de Lorient dans les prochaines semaines. ■

Actu Agri

Brin de culture du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre

Le festival Brin de Culture invite à découvrir autrement les agriculteurs et les productions de la région Sud-Paca. Pour sa 15^e édition, les fermes du réseau Bienvenue à la ferme se sont engagées dans un programme riche avec une belle diversité d'événements accessibles à tous : concerts musicaux, pièces de théâtre, ateliers d'artisanat, expositions d'art, détente et bien être, conférences, événements sportifs... et aussi pour les enfants, des balades contées, des spectacles de marionnettes et des jeux...

L'événement est organisé par les chambres d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur et soutenu par la Région.

Le programme détaillé est disponible sur le site Internet : bienvenue-a-la-ferme.com/paca. ■



Alpes de Haute-Provence (04)

LA SOLEILLERIE

04100 Manosque
Samedi 8 octobre de 10h00 à 19h00
Au rythme de la Soleillerie : atelier d'éveil de la voix et d'éveil corporel

Sur réservation

Dimanche 16 octobre de 14h30 à 16h00

Un brin d'évasion(s) - Lectures musicales

Sur réservation

Contact : 06 37 83 4176

soleillerie.manosque@gmail.com

GAEC DU RIOU

04210 Valensole
Samedi 15 octobre 19h00 à 23h00
Light painting, exposition photo et repas à la ferme

Sur réservation

Contact : 06 69 45 52 23

lafermeduriou@gmail.com

AGRIYOURTE

04250 Nibles
Samedi 1^{er} octobre - 15h00
À la ferme c'est jeux géants pour petits et grands !
Réservation conseillée
Samedi 8 octobre de 14h00 à 15h30
Initiation à la poterie à la ferme et goûter fermier
Réservation conseillée
Contact : 06 07 30 96 65
agriyoute@gmail.com

LOGIKBIO

04180 Villeneuve
Samedi 1^{er} octobre - 9h00
Perfectionnement art du tissage de l'osier : confection d'un panier. Exposition et vente. Pique-nique tiré du sac
Réservation conseillée. Places limitées
Dimanche 2 octobre - 10h00
Initiation au tissage de l'osier : confection d'un objet, exposition et vente. Exposition et vente. Pique-nique tiré du sac
Réservation conseillée
Contact : 06 24 85 62 96

Hautes-Alpes (05)

FERME FLOUKA

05250 Le Devoluy
Dimanche 23 octobre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Atelier land'art'laine
Sur réservation
Contact : 06 49 58 69 02 ou 06 78 86 73 75

LA MAISON DES BÊTES À LAINE

05100 Cervières
Lundi 31 octobre de 15h30 à 17h00
Spectacle de marionnettes «Le voyage de Mélanie»
Réservation conseillée
Mardi 1^{er} novembre
10h30 - 12h00 : découverte du kamishibai, théâtre de papier japonais
15h30 - 17h00 : spectacle de marionnettes traditionnel «Le voyage de Mélanie»
Réservation conseillée
Contact : 04 92 21 07 72

Les deux laboureurs alpins dans les dix premiers aux Terres de Jim

Antonin Bayle, le jeune bas-alpin de 18 ans qui était sorti vainqueur des finales départementales et régionales du concours de labour à plat s'est classé 10^e sur 15 concurrents lors de la finale nationale aux Terres de Jim dans le Loiret.

Son comparse haut-alpin Jérôme Fournier dans la catégorie en planche a, quant à lui, décroché la 9^e place sur 13 concurrents.

Antonin Bayle (en bas à droite) lors de la remise des prix de la finale nationale du concours de labour.



allocataires de l'AAH (adultes handicapés). Sont concernés également ceux qui reçoivent une aide au logement (APL, ALF, ALS), l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS), l'aide à la vie familiale et sociale (AFVS), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation équivalent retraite (AER), la prime forfaitaire, ainsi que tous les étudiants boursiers, rappelle la MSA. Les bénéficiaires de la prime d'activité recevront quant à eux une aide de 28 €, assortie de 14 € par enfant à charge, à partir de la mi-novembre, selon le site service-public. ■

Agrapresse

L'aide exceptionnelle de rentrée versée à partir du 15 septembre

La MSA a débuté le versement l'aide exceptionnelle de rentrée « à partir du 15 septembre », selon un communiqué du 12 septembre. D'un montant de 100 € par foyer modeste, accru de 50 € par enfant à charge, cette aide vise à soutenir le pouvoir d'achat des Français face à l'inflation. « Aucune démarche n'est à réaliser pour en bénéficier », précise la MSA dans le communiqué, en soulignant que c'est « une aide défiscalisée, qui ne donne pas lieu à une déclaration lors des déclarations trimestrielles de ressources ». Cette aide est destinée aux bénéficiaires du RSA, allocataires de l'ASPA (personnes âgées) et

LE CHIFFRE 122

Lancée en 2012 par le réseau Bienvenue à la ferme, issu lui-même des chambres d'agriculture, la marque Drive fermier compte, dix ans plus tard, 122 points de vente adhérents (contre 85 deux ans auparavant). Leur chiffre d'affaires additionné s'élevait à 4,2 millions d'euros en 2021.

LE BATIMENT AGRICOLE BOIS OU MÉTAL

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
STAND EXTERIEUR
ALLÉE 24 - Stand 2406

04 71 00 22 90

43270 Allègre

www.dynamicboischarpente.com



BIODIVERSITÉ | Provence Alpes Agglomération et ses partenaires dont la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence lancent un appel à candidatures pour planter des haies et créer des mares.

Des corridors écologiques pour aider la nature

Dix kilomètres de haies, dix mares dans 16 communes d'ici 2025 tels sont les objectifs de Provence Alpes Agglomération (PAA) dans le cadre du *Marathon de la biodiversité*. Cet appel à candidatures s'inscrit dans les Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'agglomération qui comprend la mise en place d'une cinquantaine d'actions concrètes. Avec ses principaux partenaires : la Safer, la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, le Conservatoire d'espaces naturels Paca (CEN), le

Civam Paca, le bureau d'études en agroforesterie Agroof et l'Agence de l'Eau. Cette dernière est le grand financeur de cette action et consacre 2,64 milliards d'euros à la préservation de la biodiversité en France sur six ans dont 550 millions pour la restauration des milieux. L'opération de PAA est la première en région Sud-Paca alors que neuf sont déjà en place dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour le Marathon de la biodiversité ce sont 260 000 € qui seront investis sur quatre ans. L'agglomération prendra en charge

les plants incluant le matériel de protection et la réalisation des mares (matériel et travaux) à hauteur de 90 %. Seules la préparation du terrain et les plantations seront à la charge des attributaires. Le CEN Paca s'est chargé de réaliser un diagnostic de territoire afin de déterminer les zones foncières les plus favorables en fonction des sols, etc. C'est ainsi qu'un périmètre de 16 communes a été déterminé comprenant la vallée de la Blanche, la rive gauche de la Moyenne Durance et les basses vallées de la Bléone et de l'Asse.

Un accompagnement technique

« Les agriculteurs sont producteurs de biodiversité il était donc naturel que la chambre d'agriculture s'engage au sein de ce projet, réagissait Olivier Pascal, vice-président de la chambre consulaire, comme elle le fait pour accompagner les agriculteurs pour changer leurs pratiques, améliorer la qualité des sols, la réduction des intrants, les économies d'eau, etc. Les haies ont perdu en volume avec la mécanisation et le remembrement et certains secteurs ont besoin de les remettre en place aussi bien pour les cultures que pour l'élevage. » Sabine Hauser, responsable du pôle Territoire et environnement ajoutait : « ces haies servent aux agri-



Pour mener à bien cet appel à candidatures plusieurs partenaires se sont alliés.

culteurs, entre autres, de brise-vent, ou d'abris pour les auxiliaires de cultures. Nous accompagnerons les agriculteurs avec des formations collectives et individuelles afin de déterminer les meilleures espèces et lieux d'implantations pour répondre au mieux à leurs besoins».

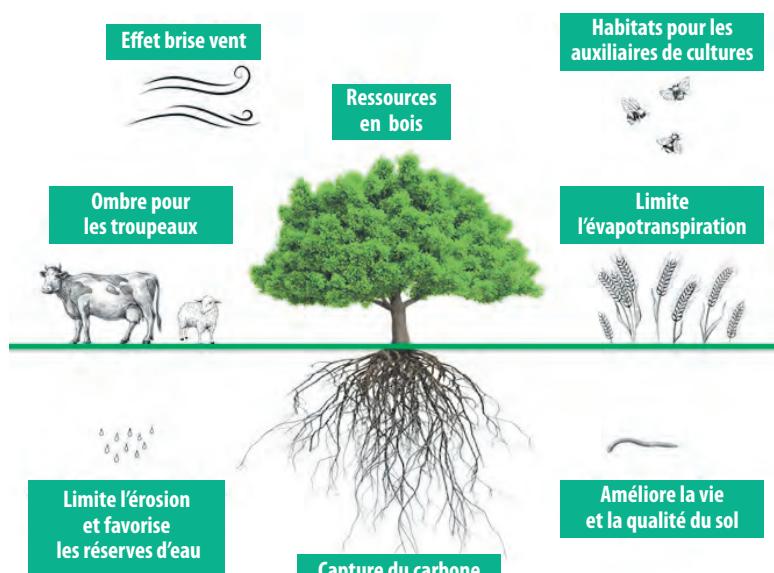
Les haies seront constituées d'essences locales prélevées sur les secteurs d'implantation afin d'assurer une traçabilité et une parfaite adaptation aux milieux.

Les candidats retenus devront s'engager à entretenir les haies et les mares afin d'assurer leur pérennité. Un appel à candidatures a donc été lancé. Il s'adresse aux agriculteurs et groupements d'agriculteurs, aux communes propriétaires de foncier et aux propriétaires privés. Ceux-ci peuvent déposer leur candidature au plus tard le mercredi 30 novembre. D'ici là plusieurs réunions publiques d'information sont orga-

nisées dans les territoires concernés. La première s'est tenue le 13 septembre à Seyne-Les-Alpes et la prochaine aura lieu aux Mées le 7 octobre à 14 h à la Maison des associations.

Le calendrier prévisionnel prévoit une première sélection des candidats en décembre avec les premières implantations à l'hiver 2023-2024 le temps de produire les plants. Un deuxième appel à projets sera lancé en septembre 2023 pour des plantations en 2024-2025. Pour candidater les agriculteurs peuvent contacter Sarah Rebinguet à la chambre d'agriculture joignable au 06 30 11 31 28 ou par courriel srebinguet@ahp.chambagri.fr. Les propriétaires privés ou les communes peuvent s'adresser au service Transition écologique de PAA au 04 92 61 66 71 ou nicolas.maurelrovencealpesagglo.fr. ■

A.G.



ÉVÉNEMENT | 250 exposants, plus de mille ovins et des centaines de visiteurs se sont retrouvés après deux ans d'interruption.

Le retour enthousiaste de la foire de Saint-André-les-Alpes

Après deux années muettes pour cause de pandémie, la Foire de Saint-André-les-Alpes a effectué un retour en fanfare dans l'actualité sociale, économique, culturelle du département ! Avec 250 exposants, un millier de têtes de bétail et plusieurs milliers de visiteurs, cette 37^e édition marque en effet un nouveau succès populaire pour Cécile Groulet, co-présidente avec Frédéric Chaillan du comité de développement agricole A3V, principal protagoniste de cette foire agricole et Serge Prato, maire

de Saint-André-les-Alpes. « Il va falloir continuer à promouvoir notre métier. On a cinq millions d'Azuréens à nos portes qui constituent un marché local considérable. Il faut améliorer notre offre et être capable de faire des choix en ces temps difficiles, enfin redonner confiance à nos agriculteurs », dira Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture à l'heure des allocutions inaugurales. Sans parler des problèmes récurrents comme la sécheresse, l'aménagement de retenues d'eau et le loup. « On arrive à 15 loups prélevés mais

on déplore de plus en plus d'attaques. Il faut que l'Etat augmente de façon plus significative ce plafond pour redonner de l'espoir à nos éleveurs ». « Rien n'est simple mais on sait l'importance de l'agriculture sur nos territoires et ce sans l'opposer au tourisme », dira ensuite Maurice Laugier, président de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. On notait la présence de Corinne Bord sous-préfète de Castellane Jean-Yves Roux sénateur, Christian Girard député, Magali Surle-Girieud, conseillère dépar-



Le palmarès de la foire

À chaque foire son comptant de récompenses. Ainsi le concours ouvert aux écoles « Construis un animal de la ferme en bouchons » a mis à l'honneur l'école de Clumanc-Tartonne.

Et le concours ouvert aux éleveurs :

Catégorie agnelles : 1^{er} Nadine Gandolfo, 2^e Alain Benoit.

Catégorie tardons-agneaux prix Frédéric Piche : 1^{er} Peggy Galea, 2^e Cédric Serrano, 3^e Georges Isnard.

Catégorie brebis prix Jean-Louis Arnaud : 1^{er} Muriel Martin, 2^e Gaec Brunel, 3^e Gaec Agneau de Chambanay.



Frédéric Chaillan co-président du comité de développement agricole A3V joue les guides de la foire pour les autorités.

mentale et Laurent Depieds président de la FDSEA 04.

Pas de recette magique

« Le Département n'a pas changé de position. Il défend les éleveurs bas-alpins », dira ensuite Éliane Baraille, présidente du Conseil départemental, évoquant les différentes actions promues par l'assemblée départementale au niveau des circuits courts et surtout cette première participation réussie au Salon international de l'agriculture 2022. « Nous serons présents au Salon l'année prochaine », précisera encore Éliane Baraille. « La politique régionale agricole répond à plusieurs enjeux, rappellera Jean-Paul Borghini, vice-président du Conseil régional, représentant le président Renaud Muselier, et s'appuie sur sept axes majeurs dont l'accompagnement et la modernisation de l'agriculture et

l'agroalimentaire. C'est dans ce contexte que la région finance d'ailleurs ce rendez-vous plébiscité par les professionnels et le public », conclura M. Borghini.

« La Foire n'est pas seulement un rendez-vous économique et festif c'est une vitrine pour notre département, dira le préfet Marc Chappuis. L'année agricole a été difficile avec des effets cumulés mais l'Etat avec le concours de ses partenaires réagit. Exemple pour toute l'année 2021, on était à 12 loups prélevés, on est à 15 prédateurs tués au 15 septembre ». Le préfet évoquera la problématique de l'approvisionnement en eau : « Il va falloir réfléchir à la gestion de cette ressource qu'on croyait inépuisable. L'Etat est engagé sur le long terme aux côtés de agriculteurs, mais il n'y a pas de recette magique ». ■

Bernard Fali

TRADITIONS | De Savournon le 26 août à Guillestre le 18 octobre, pas moins de neuf foires attestent le rôle encore important de la vie agricole et pastorale.

Les foires aux bétails mettent l'élevage haut-alpin à l'honneur

Jadis, les rois de France autorisaient l'établissement des foires dans les villes et les villages, démontrant par-là l'importance de ces moments d'échanges et de commerce. En 1044, à Gap, était déjà en vigueur le 8 septembre et jours suivants, une foire de huit jours. Les foires étaient des temps forts de la vie locale essentiellement basée sur l'agriculture et les paysans.

Au fil de la transformation de la société, industrialisation galopante, habitat rural délaissé au profit des villes, vulgarisation des déplacements rendus possibles par le réseau routier, nouvelles pratiques dans les échanges agricoles, les foires ont perdu de leur vitalité. De nombreuses ont disparu. Depuis quelques décennies, un regain d'intérêt s'est manifesté, grâce aux collectivités, notamment les communes puis les communautés de communes, grâce aux éleveurs et à divers organismes en prise avec les territoires, à l'instar des parcs nationaux et régionaux.

Dans les Hautes-Alpes, où l'élevage prospère en dépit des difficultés liées à l'altitude, au relief – Ici, tout est plus pénible, plus difficile – les foires sont l'expression d'une vie agricole et pastorale affirmée. Tant les éleveurs que le public venu à leur rencontre tiennent à ce que ces moments perdurent. Cette année, Jeunes agriculteurs Hautes-Alpes s'est investi davantage encore, prenant en charge l'organisa-



À Réallon, le foirail était bien pourvu.

sation de plusieurs foires. Ce faisant, il est avéré qu'ils prennent en main l'avenir de leurs exploitations.

Un héritage précieux

Plusieurs foires se sont déjà tenues au moment où paraît votre organe d'informations de prédilection : bœufs à Savournon le 23 août, dindes à Lagrand le 9 septembre, bovins au Monêtier-les-Bains le 10 septembre, à Réallon et à Château-Ville-Vieille le 17 septembre, ont ainsi pris possession des foirails. Suivent les ovins et caprins

dans le Queyras et le Champsaur-Valgaudemar (voir encadré) avant que Guillestre ne conclue la saison. Ces rendez-vous inscrits au calendrier à date fixe interviennent alors que les troupeaux viennent tout juste de descendre des alpages. Cette année, cependant, la sécheresse a précipité le mouvement dans certains secteurs où l'herbe et l'eau étaient trop chiches. Sur le foirail à Réallon, une soixantaine de génisses étaient parquées sous la responsabilité des JA du canton de Chorges. La race abondance dominait et figuraient des charolaises, limousines, blondes d'Aquitaine. Un maquignon sa-

voyard, habitué de plusieurs rendez-vous haut-alpins, était aisément repérable à sa blouse grise. Cet intermédiaire est un rouage important de la négociation des bêtes. « Je sélectionne un certain nombre de génisses arrivées ici il y a trois ans pour être engrangées par les éleveurs locaux ; aujourd'hui, le moment est venu pour elles de retourner chez leurs propriétaires », commente-t-il. Et c'est là que se fait, entendre un claquétement de mains rudes, « Tope là ! » La négociation intervient par ce geste séculaire, qui vaut contrat. Un concours était parallèlement organisé. Le jury composé de Julie

Les foires à venir

Ceillac : foire aux agnelles les 24 et

25 septembre

Champoléon : foire aux tardons le

3 octobre

La Chapelle-en-Valgaudemar : foire aux chèvres et repas de la chèvre le 4 octobre

Guillestre : foire de la Saint-Luc le 18 octobre



« Tope là ! Et cochon qui s'en dédit... »
Ce geste séculaire scelle la transaction.

Boyer, conseillère bovins à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, et Robert Bonnenfant, négociant, a retenu trois bêtes de chacun des éleveurs présents, puis a ensuite donné son classement. L'œil averti pointait avec perspicacité les critères propres à chaque race. Pour l'abondance, les lunettes en sont un d'importance. ■

Maurice Fortoul



Au 1^{er} plan, Robert Bonnenfant négociant et Julie Boyer (au centre), conseillère bovins à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes membre du jury du concours de la foire de Réallon.



À Château-Ville-Vieille, cette brebis et son agneau ont été plébiscités par les visiteurs.

AUCH / AURILLAC / CLERMONT-FERRAND

3 SITES



Agrolab's

L'EXPERTISE LAITIÈRE & AGROALIMENTAIRE



AUCH
ESSAIS
ACCREDITATION N°1-6762
Portée disponible sur www.cofrac.fr



AURILLAC
ESSAIS
ACCREDITATION N°1-0196
Portée disponible sur www.cofrac.fr



CLERMONT-FERRAND
ESSAIS
ACCREDITATION N°1-6761
Portée disponible sur www.cofrac.fr

- Paiement du lait à la qualité (vache, chèvre, brebis)
- Germes pathogènes (tous produits alimentaires)
- Chimie alimentaire

Le laboratoire réalise aussi :

- Analyses fourrages • Audit & Formation
- Analyses pour le Conseil en Elevage (vache, chèvre, brebis)

Agrolab's, siège social : 38, rue de Salers - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.46.82.00 - www.agrolabs.fr

Présent au

Hall 1 - Allée D
Stand N°10

VITICULTURE | Une nouvelle fois, le Domaine Allemand est à l'initiative à partir de son terroir situé à Théus et sur les communes alentour.

L'avenir du vignoble haut-alpin tient dans le cépage Mollard

Louis Allemand, dans les années 1950, avait établi son vignoble. Marc, son fils, l'avait pérennisé et, aujourd'hui, c'est au tour de Laetitia, petite-fille et fille des deux générations précédentes de marquer de son empreinte le domaine familial. Mais tous trois ont œuvré et œuvrent bien au-delà de leur propriété viticole familiale en se préoccupant du seul cépage frappé du sceau haut-alpin, le Mollard.

Un plant de vigne endémique qui aime le ciel haut-alpin, le climat haut-alpin, bref, tout ce que les Hautes-Alpes peuvent offrir à ce raisin propice à un vin agréable, presque joyeux.

Longtemps, le vin sorti des pressoirs en haute et moyenne Durance fut considéré comme un « vin de soif », au degré modeste. Un « vin paysan » alors dénommé « clairet » au moment de le déguster. Désormais, la viticulture et la vinification ayant progressé à pas de géant grâce à une poignée de vignerons et faiseurs de vin passionnés, les vins des Hautes-Alpes, issus du Mollard ou d'autres cépages sélectionnés, sont appréciés à leur juste valeur et, par là même, récompensés par des médailles. La récompense suprême étant le jugement des dégustateurs et consommateurs.

Pérenniser le cépage local

Certes, le vignoble haut-alpin est un timbre-poste sur la surface viticole hexagonale. Moins de 200 hectares, y compris des parcelles de vignerons amateurs disséminés le long de la Durance. Aujourd'hui devenu un étendard de l'agriculture départementale, le vignoble haut-alpin nécessite une action de développement durable. Cela passe par la sauvegarde du cépage local, le fameux Mollard. Louis Allemand en avait préservé la présence dans quelques-unes de ses parcelles ; Marc s'est donné pour tâche de le pérenniser dans une action visant à le sauver de l'abandon et de l'oubli avec le concours de l'Institut français de la vigne et du domaine de l'Espiguette, au Grau-du-Roi. « Deux individus, c'est-à-dire deux pieds, avaient été sélectionnés et clonés pour établir une vigne mère ; de nouveaux greffons sont nés, qui ont été



Laetitia Allemand et ses deux visiteurs Baptiste Monfort et Katia Girardon (de g. à dr.).

multipliés en pépinière pour planter de nouvelles parcelles aujourd'hui en rendement», détaille Laetitia.

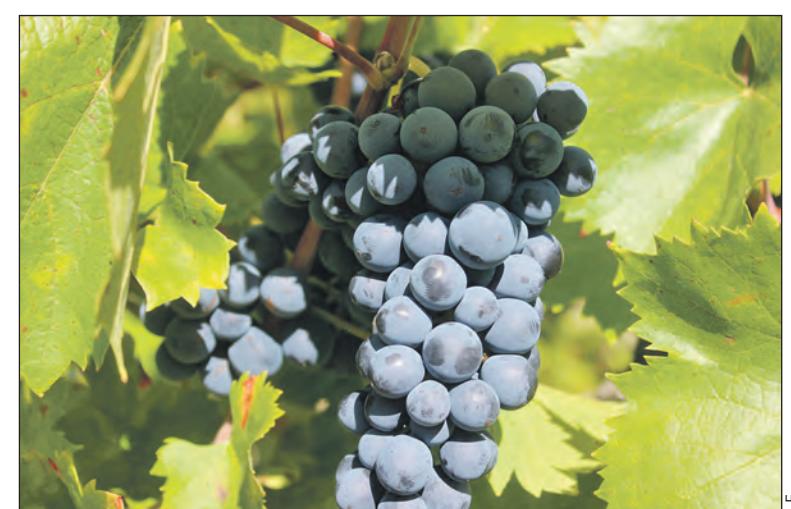
Une nouvelle étape survient à compter du 20 septembre 2022. Katia Girardon et Baptiste Monfort, des pépinières Lilian Bérillon, situées à Jonquieres (Vaucluse), ont arpente une vigne de 1,10 hectare pour repérer les plus beaux spécimens de Mollard. À proximité immédiate du clocher de Remollon, le clos appartenant à Bernard Allard-Latour et désormais exploité par la famille Allemand, ressemble à s'y méprendre à un clos bourguignon. Derrière un haut mur, plusieurs milliers de pieds de vigne sont chargés de belles grappes prêtes à être vendangées. « Nous avons attendu la venue de Katia et de Baptiste », précise Laetitia. D'ici peu, la vendange sera effectuée manuellement car le domaine est en opération de conversion bio.

La justification de l'observation de la parcelle tient en deux mots : sauvegarde et diversité. Pour le premier, les hommes de la famille,

Louis et Marc, y ont largement contribué durant plusieurs décennies. Pour le second, la décennie qui se profile sera à la charge de la fille.

Des pieds vigoureux et sains

Tous trois ont la passion de la vigne et du vin, cela est aisément à comprendre. Et c'est le moment pour Katia Girardon et Baptiste Monfort d'entrer en scène. « Nous observons physiquement tous les pieds de vigne ; il en a entre cinq et six mille. Les plus beaux, ceux qui apparaissent en bon état sanitaire, nous les marquons. Nous reviendrons l'année prochaine pour confirmer nos premières constatations et, peut-être, en retirerons-nous une partie. Nous reviendrons l'année suivante pour la troisième fois car nous aurons besoin de certitudes cette fois-ci. Et nous retiendrons ainsi notre sélection en vue de leur clonage et des futurs greffons pour les futures plantations », décrivent les deux experts en pépinière viticole. Une étape complémentaire sur-



Grappe cylindro-conique, régulière, assez serrée, formée de grains ronds ; chair fine, juteuse, à saveur agréable.

viendra, celle des analyses sanitaires. Il s'agira notamment de vérifier qu'aucune maladie dissimulée n'affecte les 40 plants ayant passé l'examen avec succès. « À l'œil, nous voyons des pieds vigoureux et sains sur ce clos », attestent-ils. Les conditions climatiques, marquées par la

Mollard : fiche d'identité

Avec l'avènement du changement climatique, notamment caractérisé par davantage de chaleur, en degré comme en durée, le Mollard, également dénommé Chaliant dans l'Embrunais, exprime tout son potentiel et, par conséquent, tout son intérêt.

La description du vin qu'il produisait en 1868 est alléchante : « Le vin de Mollard est frais ; il est d'une bonne couleur grenat, facile à digérer et très alimentaire ; c'est un vin de bonne consommation courante ». Les viticulteurs des Hautes-Alpes apprécient sa bonne adaptation au climat et au sol du pays. Rustique, vigoureux, de débourrement tardif, qualité précieuse qui lui permet d'échapper parfois aux gelées de printemps, etc.

On le vendange fin septembre et début octobre à Remollon, du 10 au 20 octobre dans le vignoble d'Embrun. Cette année, la vendange est plus précoce.



Katia Girardon en pleine observation des grappes et du feuillage.



Feuille grande, ronde, vert clair, pétioles courts et à l'échancrure étroite.

chaleur et la sécheresse, laissent entrevoir une récolte de grande qualité. Cette vigne est en partie composée de céps centenaires, de ceux capables d'aller chercher leur nourriture profondément dans le sol.

Laetitia conclut cette visite : « Deux parcelles, dont celle-ci, sont particulièrement intéressantes pour notre expérimentation qui nécessite donc trois années de repérage, puis quasiment autant pour obtenir les autorisations des instances publiques, mettre en œuvre l'expérience et, enfin, planter les nouveaux greffons et envisager les premières grappes à la troisième feuille ». Soit, la troisième année. Ainsi, au fil de quelques décennies, le cépage Mollard se verra conforté par une diversité propre à envisager une longue vie méritante de grappes et de jus fermenté, bichonné et mis en bouteille. Les palais en frémissent déjà d'aise ! ■

Maurice Fortoul

COMMUNES FORESTIÈRES | Une matinée pédagogique a été organisée au hameau de Gaubert près de Digne-les-Bains pour aborder la question de la gestion des forêts face aux aléas météorologiques.

La forêt au temps du changement climatique

Déficit de pluie de près de 40 %, augmentation des températures de plus de trois degrés en juin et juillet, déficit d'humidité de sols alpins de 40 à 60 %, les effets du changement climatique sont bien perceptibles à savoir réduction de la surface des feuilles, augmentation de la présence des champignons et insectes ravageurs, arrêt de la croissance, diminution de la taille des fruits et des graines.

« À l'horizon 2050 le climat des plateaux de Provence sera similaire à celui que connaît actuellement le long des côtes espagnoles et italiennes », lance Géraud Lavandier, responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF), animateur de cette rencontre opportune organisée par les Communes forestières, au hameau de Gaubert sur les hauteurs de Digne-les-Bains, sur le thème très actuel de la gestion forestière au temps de la canicule et du changement climatique. Une rencontre avec les élus bas-alpins placée sous la férule de Sandrine Cosserat, présidente de l'association des Communes forestières et Caroline Galles, directrice technique des



Pour clore cette matinée pédagogique les participants ont pu assister à une lecture de paysage forestier.

Communes forestières attachée à l'accompagnement des collectivités territoriales.

Histoire de résilience

« Toutes les essences sont touchées, ajoutera le représentant de l'ONF avec une attention particulière sur le pin sylvestre qui souffre particulièrement de ces désordres. Dans

les Alpes-de-Haute-Provence de forts dépeuplements ont déjà été constatés notamment dans les peuplements denses ». Dès lors il faut mettre en place une gestion forestière adaptée à cette révolution climatique. « Afin de garantir une ressource en eau suffisante il est nécessaire de maîtriser le capital de bois sur pied, argumentera Géraud

Lavandier. Et pour ce faire il faut renouveler efficacement les essences en anticipant la période de renouvellement dans le cadre de l'aménagement forestier et des coupes de bois programmées. Les effets du changement climatique étant plus rapides que la migration naturelle des essences cette migration peut être assistée via l'introduction de nou-

Chiffres

Près de 60 % de la superficie des Alpes-de-Haute-Provence est couverte par la forêt (51 % au niveau régional). 36 % sont des forêts publiques et relèvent donc du régime forestier, 64 % sont des forêts privées ou communales.

velles essences plus adaptées. Une fois la régénération engagée, il est important de protéger les jeunes peuplements de la faune et des impacts climatiques en adoptant une implantation en futaie irrégulière, et diversifier l'âge des individus du peuplement en proposant des coupes plus fréquentes et en récoltant un volume de bois moindre. De quoi participer à la résilience de la forêt face au changement climatique ».

Enfin pour les spécialistes forestiers, il faudra mélanger davantage les essences. Des études prouvent que les peuplements d'une seule essence sont beaucoup moins résistants à toutes les agressions. Une leçon de choses très pédagogique conclue par une lecture de paysages tout aussi édifiante... ■

B.F.

PATRIMOINE | Un jeune couple a installé un pressoir à fruits à Montclar. Il souhaite revaloriser et sauvegarder d'anciennes variétés de fruits du département.

La saveur des purées et des jus de fruits tout frais pressés !

Labellisé bio, l'atelier propose la prestation sur deux jours avec pressage, pasteurisation qui permet une date de consommation de trois ans et mise en bouteille. Là aussi deux possibilités, soit le client fournit la bouteille (diamètre 43 ou 48) et paie 1,30 € le litre TTC, soit elle est fournie au tarif de 1,50 € TTC, avec une capsule neuve dans tous les cas.

Prêts à s'agrandir

À partir de 100 kg, les gens sont sûrs de repartir avec le jus de leurs propres fruits et peuvent même fournir la recette, par exemple demander un poire-cassis avec les pourcentages qu'ils souhaitent ! La production Haute Tige est commercialisée en vente directe, sur place à la ferme, dans les magasins La Ferme aux Saveurs de Montclar, Le Lautaret et Le Lauzet, et deux points de vente du style AMAP à Marseille et Barcelonnette.

Une production pour l'instant limitée à 7 000 litres par an par le gel

d'avril 2021 et la sécheresse cette année, mais qu'ils aimeraient augmenter entre 10 à 15 000 litres. Pour cela, ils cherchent des terrains pour planter de nouveaux vergers, notamment aux Allards où ils pourraient les faire visiter et présenter la continuité de l'arbre à la bouteille. Autre projet, ils peaufinent les derniers détails de la cidrerie, produit qu'ils mettent au point depuis quelques mois et vont proposer en bouteilles de 33 et 75 cl. En attendant, ils proposent les jus de tous les fruits à pépins (poire, pomme, coing, raisin) et les petits fruits (framboise, cassis, groseille) car ils sont équipés d'une épépineuse : pomme, poire, pomme-poire, pomme-coing poire-argousier, pomme-framboise, pomme-citron vert. « Avec des saveurs différentes en fonction de la maturité des fruits, très sucrés cette année pauvre en eau et riche en soleil, et un cidre plus fort en degré », confient-ils. Et le souhait d'attirer des gens de tous âges à la ferme pour parler des arbres, identi-

fier les variétés de fruits anciens, bref, recréer du lien social. ■

Gilbert Mathieu

Contact : 06 66 57 78 77 ou
06 71 38 56 03 ou
etoile.izarar@laposte.net



Aux Allards, Étoile et Guillaume produisent leur jus de fruits et proposent le travail à façon pour particuliers et professionnels.

G.M.



Dans cet atelier bio, la plupart des tâches sont effectuées manuellement.



La purée de fruit et les jus de fruits seront sous peu rejoints par un cidre et un poivet.

G.M.

POLITIQUE | Le 9 septembre, profitant de sa visite aux Terres de Jim à Outarville dans le Loiret, le chef de l'État a fait des annonces concernant le monde agricole.

Emmanuel Macron annonce un pacte de renouvellement et d'avenir

« **J**e souhaite une mobilisation de tous au service du renouvellement des générations et au service de la souveraineté agricole et alimentaire », a annoncé le président Emmanuel Macron, en rendant un vibrant hommage à la résilience du monde agricole au cours des deux dernières années, notamment pendant la crise du Covid et depuis le début de la guerre en Ukraine. « N'oublions pas tout ce que nous devons à l'agriculture », a-t-il déclaré, regrettant que beaucoup soient « retournés à leurs vieilles habitudes ».

S'il donne *quitus* aux lois Egalim 2 « grâce auxquelles on a évité des drames (...) On va appliquer avec fermeté, on va mobiliser, et je suis prêt à ce qu'on change encore les choses si nécessaire », a-t-il lancé. Le chef de l'État qui a, par ailleurs, mis un terme au débat sur les critères de l'assurance récolte (voir encadré ci-dessous) a pris l'engagement que les contrôles seront renforcés envers certaines grandes enseignes, car « l'alimentation a un prix »,

a-t-il martelé. Réaffirmant que la souveraineté alimentaire « passe par l'eau », il entend « sanctuariser la ressource en eau pour l'agriculture » et a invité « à dépassionner le débat ».

Faciliter la transmission

Emmanuel Macron a surtout esquissé les grandes lignes de ce que sera la future loi d'orientation agricole qui devrait être rédigée avant la fin du premier semestre 2023.

Si les mécanismes sont déjà en place pour défendre le revenu agricole, armer l'agriculture contre les aléas climatiques et faire face aux grandes transitions, « nous avons encore deux défis devant nous : celui de la souveraineté alimentaire et le mur démographique. Deux défis qui arrivent au pire moment en raison de l'inflation, du dérèglement climatique et parce que les revenus ne sont pas là », a-t-il dit. Ce qu'il appelle le « pacte de renouvellement et d'avenir » s'appuiera sur quatre piliers. Tout d'abord celui de la formation



Comme il l'avait fait l'an dernier à Corbières le président de la République Emmanuel Macron s'est rendu aux Terres de Jim à Outarville dans le Loiret, l'événement phare du syndicat Jeunes agriculteurs. Contrairement à ce qu'avait déclaré son entourage en amont il en a profité pour faire des annonces. Il a notamment été interrogé par le nouveau président national du syndicat Arnaud Gaillot.

et de l'information. Il compte ainsi déployer 20 millions d'euros (M€) du fonds Com-pétences de France 2030, pour « soutenir l'innovation pédagogique dans nos établissements ».

Il propose aussi la création d'un statut d'expert associé au sein des établissements « car l'enseignement

agricole a besoin de compétences extérieures ». Le deuxième pilier s'intéressera à « faciliter la transmission » et visera à « renforcer le dialogue entre les générations », avec le double objectif de « donner de la visibilité et d'anticiper les transmissions ».

L'installation, le foncier, l'accès aux terres constituent les fondements du troisième pilier. « Il nous faut aider les jeunes pour que le ticket d'entrée soit soutenable ».

D'où l'idée d'Emmanuel Macon de mettre en place un fonds « Agriculteurs du vivant » qui serait doté de 400 M€ pour faciliter le portage du foncier. Ce même fonds servirait aussi les jeunes agriculteurs à réinvestir dans leur outil de production notamment lorsqu'ils reprennent une exploitation où le cédant n'a rien investi depuis plusieurs années. L'objectif recherché est la rentabilité de l'entreprise. « Ce troisième pilier est le pilier clé », a souligné Emmanuel Macron.

« Nouvelle révolution »

Enfin quatrième et dernier pilier : la transition et l'adaptation au climat. Partant du principe que les jeunes ne pourront pas s'installer dans les mêmes conditions (économiques, agronomiques, climatiques, etc.) que leurs aînés, le chef de l'État veut leur donner de la visibilité. « Je veux aider les nouveaux entrepreneurs du vivant à participer à cette nouvelle révolution », a-t-il affirmé. Concrètement, ce quatrième pilier s'appuiera sur une cartographie des territoires qui permettra de mieux identifier les évolutions cli-

matiques et d'adapter les cultures. « C'est pourquoi il faut poursuivre l'investissement dans la recherche pour avoir une vision à 20/30 ans », a ajouté Emmanuel Macron. Ce dernier pilier passera aussi par la mise en place, avec les chambres d'agriculture, d'un « stress test climatique » intégré au parcours d'installation et par la rémunération des puits de carbone et des énergies renouvelables.

Avant même cette future loi d'orientation agricole, à laquelle les organisations agricoles et les collectivités locales seront associées, la loi d'urgence éponyme annoncée fin juillet par le Gouvernement contiendra un volet agrivoltaïsme et méthanisation. ■

ActuAgri

« Un aboutissement positif »

Dans un communiqué commun, la FNSEA et JA ont salué la décision du président de la République pour avoir « posé les jalons d'une réforme structurante de la gestion des risques en agriculture ». Pour les deux organisations, c'est un « travail constructif » avec les associations spécialisées et les filières qui a permis d'aboutir « positivement ». La FNSEA et JA pressent maintenant le gouvernement « d'agir vite » pour que les compagnies d'assurance soient prêtes avant le 1^{er} janvier 2023. Les deux syndicats lui demandent aussi de refondre la « règle de la moyenne olympique quinquennale servant de base à l'historique de rendement ».

Assurance récolte : les derniers arbitrages rendus

Au cours de son intervention, Emmanuel Macron a confirmé ce que les organisations professionnelles agricoles attendaient avec impatience, c'est-à-dire la mise en place des critères européens Omnibus « 20/70/90 ». Autrement dit, le seuil de déclenchement est fixé à 20 % de pertes, tandis que l'État subventionnera à hauteur de 70 % les polices d'assurances des agriculteurs. Enfin, il interviendra à hauteur de 90 % pour le déclenchement de la solidarité nationale. « Avec ce dispositif nous voulons créer un appel d'air et inciter les agriculteurs à s'assurer », a-t-il dit. Cependant, ce dispositif est soumis à une clause de revoyure « si on dépasse 680 millions d'euros. On remet alors tout le monde autour de la table ».

**FAITES LE CHOIX
D'UNE AGRICULTURE
JEUNE ET INNOVANTE**



+X

Créateurs Repreneurs, rejoignez nous et bénéficiez d'offres privilégiées.
Plus d'informations en agence ou sur www.agrivity.bpara.net

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES 

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 – Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – Crédit photos : iStock (Photo retouchée) – Septembre 2022 – Document publicitaire non contractuel



À la rentrée 2022, plus de 200 000 élèves ont fait leur rentrée au sein de l'enseignement agricole selon le ministre de l'Agriculture. Des filières qui se diversifient et sont toujours attractives.

Un enseignement qui évolue avec son temps

La France compte 804 établissements publics et privés de l'enseignement général, technique et supérieur agricole qui ont accueilli à la rentrée 2022 plus de 200 000 élèves, étudiants, apprentis et stagiaires en formation continue. Les effectifs ne cessent de grimper ces dernières années et les chiffres avancés par le ministère de l'Agriculture sont significatifs (voir infographie ci-dessous) : 156 000 élèves en formation initiale de la 4^e au BTSA (contre 135 000 environ en 2021), 57 000 apprentis du CAP au niveau master ou ingénieur agricole (45 700 de la 4^e au BTSA en 2021), 16 000 étudiants ou apprentis ingénieurs agronomes, vétérinaires ou paysagistes-concepteurs (près de 36 000 étudiants en formation initiale ou apprentissage en 2021). La répartition par sexe est, quant à elle, stable depuis plusieurs années : 56 % de garçons et 44 % de filles.

Concernant le taux d'insertion professionnelle, il demeure élevé avec

92 % en BTSA, 83 % en Bac pro et 96 % dans le supérieur.

Le taux de réussite aux examens reste très bon également, avec en juin 2022 : 96 % en Capa, 97 % en Bac techno, 97 % en Bac général, 86 % en Bac pro et 78 % en BTSA. Il ne faut pas oublier que l'enseignement agricole prépare à une grande diversité de métiers en plus des métiers de la filière agricole et agroalimentaire, il y a également la filière forêt-bois, les métiers liés à la préservation et à la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, les services liés aux seniors ou à la petite enfance en milieu rural mais aussi aux services dans les territoires (tourisme, animation, communication, commerce, vente, etc.)

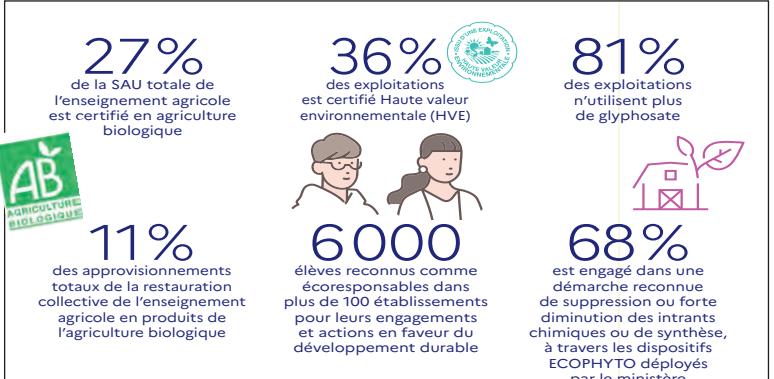
Pour la rentrée 2022 deux grands changements sont à noter : la rénovation des référentiels pour les modules généraux en seconde professionnelle et pour deux BTSA, technico-commercial et viticulture-oenologie. Celle-ci se prolongera en 2023-2024 avec, en classe de pre-

mière, un nouveau tronc commun pour 16 spécialités et référentiels pour cinq spécialités professionnelles. Les référentiels de quatre BTSA seront également rénovés : métiers du végétal, agronomie et cultures durables, qualité/alimentation/innovation/maîtrise sanitaire (Bioqualim), analyses biologiques/biotechnologiques/agricoles/environnementales (Anabiotech).

Un nouveau tronc commun pour le Bac pro

Le Bac professionnel est choisi selon le ministère de l'Agriculture par 45 % des élèves de l'enseignement agricole. Ils y reçoivent un enseignement à la fois technique et général qui constitue le tronc commun pour les 16 spécialités du bac pro (voir encadré ci-contre). La rénovation de ce tronc commun depuis le 1^{er} septembre permet de « répondre aux nouveaux enjeux, en mode approche collective et globale ». Selon le ministère, il s'agit d'acquérir « des compétences transversales à partir de mises en situations sociales et professionnelles concrètes. Les différentes matières sont ainsi mises au service de l'acquisition par les jeunes des capacités à construire un projet, à travailler en équipe, à s'adapter, à construire et à exprimer leur opinion... L'objectif est de diplômer des jeunes capables d'agir en conscience dans une société complexe et un monde professionnel en mutation. Cette nouvelle orientation, qui permet de conforter les compétences psychosociales des jeunes, répond aussi à une attente forte du monde du travail ».

Le nouveau tronc commun est construit autour de quatre blocs de compétences : construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel ; débattre à l'ère de la mondialisation ; développer son identité culturelle et agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles. Les élèves effectueront également une semaine de stage collectif pour « valoriser le



L'agroécologie dans l'enseignement agricole. Les chiffres clés 2021.

vécu en milieu professionnel sous l'angle de la santé et de la sécurité au travail».

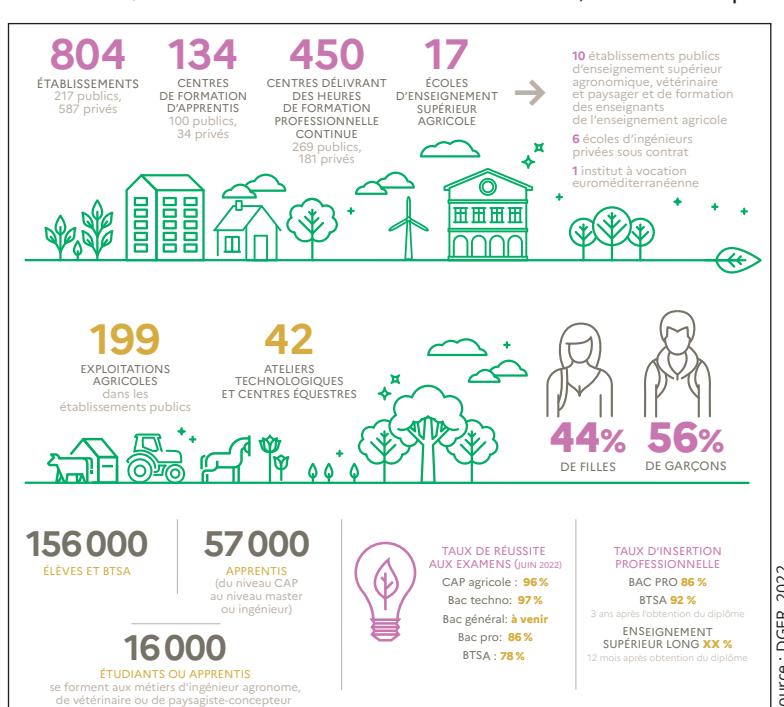
Quant aux BTSA, la refonte des 16 spécialités s'échelonnera entre les rentrées scolaires 2022 et 2025, s'accompagne de la possibilité, pour les équipes pédagogiques, de choisir une organisation semestrielle afin que ce diplôme soit « mieux reconnu dans l'enseignement supérieur et pour faciliter la mobilité à l'international ».

L'agroécologie, un enjeu d'avenir

Afin de répondre aux enjeux actuels aussi bien climatiques qu'environnementaux et pour œuvrer pour la souveraineté alimentaire l'enseignement agricole laissera une plus grande place à l'agroécologie dans le cadre du plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie » lancé en 2020 (voir graphique ci-dessus). Depuis ce lancement un travail de concertation avait été lancé dans les établissements et ont permis aux ensei-

gnants, élèves, et les différents partenaires de déterminer les axes de transition à prioriser pour atteindre les objectifs qu'ils avaient défini : rendre les élèves pilotes de leur projet professionnel en agroécologie ; renforcer la formation de tous les enseignants et faire évoluer le contenu des formations ; pratiquer au quotidien l'agroécologie dans les fermes et ateliers de transformation des établissements, support technique des formations de tous les élèves ; montrer, échanger et expérimenter les innovations pour et avec les agriculteurs de chaque territoire.

Pour promouvoir les métiers de la sphère agricole le ministère de l'Agriculture communique à l'égard des jeunes et du grand public grâce à *L'Aventure du vivant* qui met en lumière les différentes formations et leurs débouchés. Des actions qui se poursuivront cette année et qui ont été enrichies d'un podcast qui mettra en valeur l'enseignement agricole sous un nouvel angle et qui abordera des thématiques différentes à chaque numéro. ■



Les chiffres clés de l'enseignement agricole.

L'établissement haut-alpin situé à Gap accueille plus de 300 élèves dans les filières agricoles et voit ses effectifs croître d'année en année.

Les Emeyères suscitent toujours plus de vocations

A quelques encablures du centre-ville de la « capitale » des Hautes-Alpes se trouve une enclave de verdure qui abrite le lycée agricole des Hautes-Alpes des Emeyères. Cette année celui-ci accueille 328 élèves soit 20 % de plus qu'en 2021 et 88 apprentis contre 70 l'an dernier.

L'établissement accueille cette année un nouveau directeur, Frédéric Goldberg, fraîchement arrivé d'Aubenas dans l'Ardèche où il dirigeait l'EPL Olivier-de-Serres et habitué des établissements agricoles puisque Gap est sa sixième affectation.

Selon lui aucune filière ne distingue des autres et elles affichent toutes une bonne croissance avec une augmentation des effectifs. Les formations par voie scolaire comptent cinq filières et celles par apprentissage trois. Des formations post-bac sont également proposées, un Certificat de spécialisation et deux BTS.

Cette rentrée scolaire 2022 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle classe de seconde « Alimentation bio-industrie et laboratoire » (Abil) qui deviendra l'an prochain une première Laboratoire contrôle qualité (LCQ) pour aboutir à un Bac pro LCQ. Elle accueille d'ores et déjà plus d'une dizaine d'élèves et le lycée espère voir ces chiffres gonfler dans les prochaines années le temps de faire connaître cette section et d'attirer de nouveaux élèves.

Concernant le profil des élèves ou des apprentis le directeur révèle qu'il s'agit très grande majorité de jeunes motivés. « Ils sont là par choix et ont la plupart du temps fait des recherches avant d'arriver ici. Ils ne sont pas là par défaut, ce qui explique que nous enregistrons très peu de défections, explique le directeur. Certains peuvent craquer le 1^{er} mois mais c'est marginal il s'agit d'un ou deux individus pas plus, les effectifs sont stables au cours de l'année. Ils savent pourquoi ils viennent. De plus nous sommes un établissement à taille humaine avec beaucoup de proximité entre les élèves et l'équipe pédagogique. Nous nous efforçons de bien les accueillir, il n'y a pas d'anonymat et cela favorise l'intégration. »

Une exploitation pilote

Le chef d'établissement tenait aussi à préciser que le lycée n'a eu aucun problème de recrutement concernant les formateurs et les enseignants avec une équipe impliquée et fidèle.



Frédéric Goldberg, nouveau directeur du lycée agricole des Emeyères de Gap.



L'exploitation du lycée agricole des Hautes-Alpes a été confiée à deux jeunes femmes : Julie Beaume (à g.) et Noémie Lagarde (à d.). Un bel exemple pour la jeunesse.

le terrain dans l'enceinte du lycée ou en extérieur sur des exploitations partenaires. Ils découvrent ainsi des vergers, des alpages, etc. Beaucoup d'anciens élèves accueillent cette nouvelle génération pour partager leur expérience et les aiguiller.

L'établissement gapençais est ouvert sur son territoire et mène de nombreuses actions tout au long de l'année avec ses partenaires pour promouvoir ses savoir-faire au sein de projets pédagogiques : revégétalisation urbaines, analyse de la gestion pastorale, diagnostics de prairies, etc. Il participe aux grands événements de la vie agricole haut-alpine comme Terre en fête du syndicat Jeunes agriculteurs ou le salon international de l'agriculture, le foire-expo de Gap, etc. Il est important pour lui de mettre sa pierre à l'édifice de l'animation du territoire.

La section BTS Développement, animation des territoires ruraux organise également chaque année un repas de gala pour mettre en lien les professionnels du secteur et les agriculteurs.

L'exploitation agricole s'implique aussi dans des programmes nationaux dans le cadre du Casdar notamment au niveau du diagnostic des ressources fourragères.

Le lycée des Emeyères est indéniablement l'un des acteurs incontournables de la vie agricole et rurale du département en allant au-delà de son rôle pédagogique. ■

Les Emeyères disposent de deux supports pédagogiques importants et un troisième est en projet pour la filière qualité. Les élèves et apprentis ont accès à des salles de travaux pratiques pour la filière « Service à la personne » et les autres filières bénéficient de l'exploitation agricole qui sert aussi bien pour la filière agricole que les filières scientifiques ou commerce.

En effet, le lycée accueille en son sein une exploitation agricole qui comprend 60 hectares de prairies, principalement fourragères, qui servent à alimenter le troupeau composé de 30 vaches laitières de races abondance et montbéliarde ainsi que 28 génisses de renouvellement issues de la ferme.

Chaque année, le troupeau produit 160 000 litres de lait livrés pour une partie à la coopérative Sodiaal et l'autre, environ 20 000 litres, qui est transformée sur place en yaourts. L'exploitation dispose d'un atelier de transformation et d'une boutique de vente directe ouverte au

public. Celle-ci sert également de support pédagogique pour la section commerce. La production de yaourts, labellisée HAUTES-ALPES Naturellement®, est également distribuée dans les établissements scolaires régionaux. 1 200 à 1 500 yaourts sont produits chaque semaine par Morgane Lecuyer la responsable de l'atelier de transformation.

Les élèves réalisent régulièrement des stages d'une durée minimum d'une semaine sur l'exploitation encadrés par la chef d'exploitation Noémie Lagarde et la salariée Julie Beaume, responsable du troupeau. Deux jeunes femmes dynamiques qui illustrent bien la féminisation de la profession.

Un acteur majeur du monde agricole

Les élèves s'y rendent également avec leurs professeurs pour effectuer des travaux pratiques sur des thématiques précises puisqu'ils passent au moins 8 h par semaine sur

L'ADFPA 05 est un établissement unique en son genre dans le monde de la formation professionnelle agricole par son mode de gestion puisqu'il appartient aux agriculteurs et est totalement géré par eux.

Une exception haut-alpine

L'Association départementale pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs (ADFPA 05) est née en 1973 de la volonté des agriculteurs de prendre en main la formation de ses ressortissants. Une exception en France puisque les départements accueillent habituellement un Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) mais pas les Hautes-Alpes qui ont l'ADFPA. Celle-ci est présidée depuis quelques semaines par Édouard Pierre, également président de Jeunes agriculteurs Hautes-Alpes, qui a pris la suite d'Angeline Vernissac. L'assemblée générale et le conseil d'administration regroupent des représentants des organismes fondateurs : Jeunes agriculteurs, chambre d'agriculture, FDSEA, coopératives, Mutualité Agricole, Crédit Agricole et Groupama.

En 2021, le centre de formation a accueilli 492 stagiaires toutes formations confondues ce qui représente 95 471 heures ou 13 638 jours de formation dispensés. Ce volume devrait être le même cette année avec des effectifs stables sachant que l'entrée en formation peut se faire toute l'année. Pour l'enseignement il accueille de l'équivalent de trois temps pleins d'intervenants

extérieurs : techniciens de chambres d'agriculture, vétérinaire, agriculteurs, etc. en plus de ces formateurs professionnels.

Une formation sur mesure

En effet, la force de l'ADFPA est de proposer un parcours de formation individualisé et sur-mesure. Par exemple, un employé de station fruitière qui veut acquérir des compétences pourra faire une pause durant sa session de formation pour retourner travailler à la haute saison, d'autres pourront se dégager un jour par semaine. Cette adaptabilité est d'autant plus de mise depuis le développement de la formation ouverte et à distance. « Toute personne qui rentre en formation à l'ADFPA bénéficie d'une analyse pour déterminer ses objectifs, ses acquis, etc. afin de personnaliser et d'individualiser au mieux son parcours, explique Hervé Ricard, le directeur adjoint de la structure. C'est aussi pour cela que nous échelonnons les rentrées pour nous adapter au niveau des participants. Sur les formations courtes nous sommes capables d'avoir une grande réactivité et de mettre des formations sur pied quasiment sur demande. »

L'équipe travaille en permanence à l'offre de formations pour se tenir

au goût du jour et coller à la réalité du marché. Le travail se fait en collaboration avec les CFPPA de la région et des salariés de la structure sont même présidents de commissions régionales de délivrance de diplômes, une exception pour un centre de formation privé.

S'adapter au marché du travail

Cette année l'ADFPA a mis en place trois nouvelles formations en apprentissage en plus du BPREA : un CAP « jardinier-paysagiste », un BP « aménagements paysagers par apprentissage » et un Certificat de spécialisation (CS) « tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance ».

« Nous nous sommes rendus compte que beaucoup de salariés de collectivités territoriales partaient à la retraite et qu'ils avaient la possibilité de transmettre leur savoir-faire par le biais de l'apprentissage, ce qui était bénéfique pour tous, précise Hervé Ricard. Concernant le matériel agricole le coût de celui-ci devient de plus en plus important dans les exploitations et une telle formation permettait à des jeunes de travailler plus facilement à l'extérieur de l'exploitation familiale. Ce certificat est également ouvert aux personnes qui veulent s'améliorer et nous avons inclus le

passage des Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) ce qui permet de travailler immédiatement après la formation. Nous l'avons développé en partenariat notamment avec des concessionnaires et des entreprises de travaux agricoles pour lui donner un caractère très professionnel. »

L'ADFPA est un acteur à part entière du monde de la formation régional, au même niveau que les autres et a même travaillé sur un programme expérimental avec un financement régional chapeauté par l'Association pour le développement en réseau

des territoires et des services (Adrets) sur la formation ouverte à distance qui a donné lieu à l'édition d'un guide et de plusieurs supports. Ils devaient réfléchir sur comment favoriser, mettre en œuvre et rendre accessible la formation dans les campagnes en déterminant les freins et ce qui devait être mis en place.

Trois lieux expérimentaux ont été choisis pour tester ces solutions : l'un dans les Alpes-de-Haute-Provence, un dans les Hautes-Alpes et un autre dans les Alpes-Maritimes. ■



L'ADFPA 05 reçoit chaque année près de 500 stagiaires toutes formations confondues.

Le lycée agricole bas-alpin situé au Chaffaut, commune proche de la cité préfectorale de Digne-les-Bains accueille également un Centre de formation professionnel agricole (CFPPA). Comme leurs homologues haut-alpins leurs formations ont de plus en plus de succès.

Une très bonne rentrée 2022 pour Carmejane

Arriver au lycée de Carmejane, c'est arriver dans un petit havre de paix au bout d'une petite route du Chaffaud, petite commune en périphérie de Digne-les-Bains.

225 élèves s'égayent dans les allées du lycée cette année contre 207 l'an dernier, une grosse augmentation pour l'établissement, même si, le proviseur et son adjointe aimeraient susciter encore plus de vocations. Ils aimeraient notamment que plus de jeunes choisissent de venir y faire leur seconde générale. « Nous pâtissons un peu de notre situation excentrée mais également du fait que beaucoup croient que venir ici les obligerait à faire ensuite une formation agricole alors que pas du tout et qu'ils pourraient au contraire découvrir un nouveau milieu », déplore Laurence Isnard-Aubert, proviseure adjointe.

Les élèves qui entament leurs études à Carmejane sont souvent très déterminés, savent pourquoi ils sont là et ont fait le choix de venir. Il suffit de les voir à proximité d'un troupeau d'ovins pour en avoir l'assurance, tous se précipitent sur eux pour les caresser, les ausculter et n'éprouvent aucune crainte.

Faire sortir les élèves

La spécificité de l'enseignement agricole est qu'il laisse nécessairement une grande place à la pratique et c'est d'autant plus vrai depuis la crise sanitaire dans le lycée bas-alpin. « Avec le Covid nous avons décidé de plus faire sortir les élèves, explique Laurence Isnard-Aubert. Depuis le début de l'année les élèves Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) se sont déjà rendus à une foire agricole en Isère et ont pu participer à un concours de pointage. Sur 182 concurrents, l'un a fini 5^e, l'autre 9^e nous sommes très fiers. Nos terminales CGEA doivent se rendre au Salon international de l'agriculture avec le département l'an prochain. Les élèves de BTS productions animales vont aller au Sommet de l'élevage. Nous voulons leur offrir une plus grande ouverture sur le monde professionnel en leur permettant de découvrir un maximum de chose. » À l'image de la profession agricole dans son ensemble, les effectifs du lycée se sont féminisés et cela est assez flagrant notamment en bac



L'établissement agricole bas-alpin attire des jeunes de tout le département, voire de toute la région. Il offre des infrastructures de qualité dont une exploitation, théâtre de nombreuses expérimentations, reconnue pour sa qualité par de nombreux professionnels.

pro avec 12 filles sur 19 élèves et 14 sur 23 en classe de première.

Si le lycée haut-alpin accueille un troupeau de bovins, le lycée de Carmejane possède, quant à lui, un troupeau de 650 ovins dans sa ferme expérimentale qui comprend également des dizaines d'hectares de prairies et de parcours. Cette ferme se diversifie constamment et est en pleine conversion à l'agriculture biologique sur certaines de ses parcelles de plantes à parfum : lavande, menthe poivrée, immortelle. Elle comprend également un atelier apicole d'une soixantaine de ruches dont le miel est vendu à l'accueil de l'établissement avec les huiles essentielles.

Pour ce qui est des agneaux, labellisés Agneaux de Sisteron ils partent à la coopérative de l'Agnéau Soleil.

Multiples expérimentations

L'exploitation est un grand terrain d'expérimentations reconnu qui fait référence dans la profession. Elle est gérée par quatre salariés (3,3 équivalents temps plein) et un directeur d'exploitation. Des travaux sont

menés sur l'organisation ou la pérennité du travail, la protection des troupeaux – le lycée possède une meute de chiens de protection – l'autonomie alimentaire ou encore la gestion sanitaire du troupeau.

À l'image des pépinières d'entreprises ou d'un incubateur, l'établissement permet également à de jeunes maraîchers de se lancer sur une parcelle test. Cette année, ils accueillent leur troisième « couvée » les deux autres ayant réussi à s'installer. Celui-ci bénéficie donc de terres et de matériel pour faire ses armes avant de se lancer seul.

Les élèves bénéficient aussi d'une

parcelle pour produire des légumes pour la cantine, même si leur production est réduite cela leur permet de se mettre en situation.

Outre le lycée, le site de Carmejane abrite le Centre de formation professionnel agricole (CFPPA) que fréquentent en moyenne 350 stagiaires dont 150 apprentis. Seule une centaine de ces derniers a déjà fait sa rentrée à cette époque de l'année ainsi que 70 stagiaires. Les formations sont diversifiées et recouvrent aussi bien le champ

agricole que celui de la forêt ou des métiers liés au paysagisme.

Le CFPPA dispose d'une antenne à Forcalquier pour la formation continue sur des thèmes aussi variés que les loisirs, les PAPAM ou la transformation alimentaire.

Proximité et suivi

L'une des spécificités du CFPPA de Carmejane, ce qui le rend unique, est le choix d'options qu'il offre aux candidats au BPREA. En effet, ceux-ci ont le choix dès le début de leur formation entre le maraîchage, les petits ruminants laitiers, les grandes cultures et les ovins. Ce système a été mis en place afin de permettre aux stagiaires de s'orienter dès le début en fonction de leur projet d'installation.

Une nouvelle formation a été lancée cette année à la demande des professionnels et de la Région : un Certificat spécialisé d'arboriste-élagueur, métier à risques qui nécessite une formation rigoureuse.

« L'évolution de notre société et des cellules familiales moins aidantes font que l'apprentissage peut être une réponse à ces problématiques en

empêchant certains de basculer. Nous offrons un autre accompagnement avec partie éducative renforcée », confie Frédéric Beguel, le directeur du CFPPA (voir encadré).

Établissement à taille humaine les équipes pédagogiques du site de Carmejane mettent un point d'honneur à entretenir la proximité avec les élèves, les stagiaires et les apprentis. « Les équipes les connaissent très vite et s'impliquent énormément, ce qui n'est pas le cas partout », confie le nouveau proviseur Serge Banet (voir encadré).

Même s'ils ne connaissent pas les chiffres précis les chefs d'établissement estiment la part d'anciens élèves qui restent dans le milieu agricole après leurs études aux alentours de 70 %. ■

Un atelier agroalimentaire en projet

L'an prochain le lycée de Carmejane devrait disposer d'un atelier pédagogique agroalimentaire pour étoffer son offre de formations et en proposer de nouvelles autour de la transformation des produits laitiers et des produits végétaux (compotes, conserves, etc.). La construction de cet équipement correspond à l'augmentation du nombre d'agriculteurs qui souhaitent transformer leurs productions afin de mieux les valoriser.

Actuellement, les stagiaires en transformation agroalimentaire se rendent chez des professionnels pour s'exercer. Une offre de formations courtes va également être mise sur pied pour valoriser cet atelier. Un autre projet est dans les tuyaux, celui de la rénovation de la miellerie. L'établissement est toujours en mouvement pour améliorer ses infrastructures et son offre.



Frédéric Beguel (à g.) est le nouveau directeur du CFPPA et Serge Banet (à d.) est le nouveau proviseur du lycée.

De nouvelles têtes au lycée et au CFPPA

Venu du lycée agricole d'Aix-Valabre, Serge Banet a pris les rênes du lycée de Carmejane il y a quelques semaines. Cet ingénieur agronome de formation a tout d'abord enseigné l'agronomie avant d'intégrer la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône en tant que chef de service avant de rejoindre le lycée aixois en tant qu'adjoint au chef d'établissement. Le lycée bas-alpin est donc son premier poste de direction et il semble déjà passionné notamment par la dynamique expérimentale qui règne au sein de l'établissement. Celui-ci lui permet de travailler sur deux sujets qu'il connaît bien grâce à sa formation et son expérience professionnelle : l'agriculture et la forêt.

Du côté du CFPPA la direction a, elle aussi, changé de mains puisque Frédéric Beguel a pris ses fonctions en avril. Habitué des lieux puisqu'il enseignait l'histoire-géographie au lycée depuis 2000, Frédéric Beguel a sauté sur l'occasion qui lui était offerte d'évoluer professionnellement dans un établissement qu'il affectionne tout particulièrement. Passionné par l'enseignement agricole qu'il trouve sous-coté par ses homologues enseignants, il appréhende ce poste comme un challenge.

Les chambres d'agriculture, actrices à part entière de la formation continue

Chaque année les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes proposent de nombreuses formations afin de permettre aux agriculteurs de monter en compétences, d'en acquérir de nouvelles ou de se tenir informer de la réglementation.

Les programmes sont élaborés afin de coller au plus près de la réalité du terrain et des évolutions sociétales. « La chambre d'agriculture doit être réactive face aux demandes des agriculteurs et nous devons être à leur écoute en matière de formation,

explique Magali Torino, élue responsable de la formation à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Depuis quelques années nous voyons apparaître de nouvelles productions et nous devons faire en sorte de proposer des formations en rapport avec celles-ci. Cela a, par exemple, été le cas avec l'amande. Et, si nous n'avons pas de formateurs en interne nous pouvons faire appel à ceux des autres chambres d'agriculture du réseau. »

Les chambres d'agricultures sont également responsables de la formation obligatoire sur la réglementation comme le certiphyto ou le référent bien-être animal en élevage.

Celles-ci s'adaptent aussi aux préoccupations sociétales comme le changement climatique en adaptant son contenu. Dans les Alpes-de-Haute-Provence une nouvelle formation fait ainsi son apparition cette année sur l'entretien des cours d'eau.

« Cette année nous proposons une formation sur l'installation à plusieurs, cela faisait plusieurs années que l'on y pensait et nous l'avons mis en place, révèle Magali Torino. Nous nous

sommes rendu compte que cela répondait à une réalité du terrain avec de plus en plus d'installations hors cadre familial. Quand on crée une société il est important de savoir se parler et écouter et l'on n'en est pas toujours conscient au début. La nouvelle génération est donc une bonne porte d'entrée pour améliorer les choses. » Afin de rester au plus près des agriculteurs et leur permettre de concilier formation et travail à la ferme la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence met un point d'honneur à décentraliser au maximum ses formations.

Concernant le financement tous les agriculteurs cotisent au fonds Vivéa par l'intermédiaire de la MSA. L'organisme finance en partie ou totalement une grande partie des formations. ■

• Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence : Aline Bousseau, Tél. : 06 87 51 11 84 ou formation@ahp.chambagri.fr

• Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : Edith Brochier, 04 92 52 53 03 ou edith.brochier@hautes-alpes.chambagri.fr

FORMATIONS 2022-2023

Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

Pilotage d'entreprise

- Renouveler son Certiphyto - Décideur entreprise non soumise à agrément → 1 jour - Toute l'année

La réglementation. Les stratégies limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques. L'évaluation comparative de l'utilisation des produits. La prévention des risques pour la santé.

- Obtenir le Certiphyto décideur entreprise non soumise à agrément → 2 jours - Toute l'année

La réglementation. Les stratégies limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques. L'évaluation comparative de l'utilisation des produits. La prévention des risques pour la santé.

Anticiper la transmission de son exploitation

→ 21 et 22 novembre 2022 à Mane

→ 14 et 16 décembre 2022 à Digne les Bains

Préparer au mieux à la cessation de votre activité et la transmission de votre exploitation, formez-vous aux différentes étapes à réaliser et aux spécificités juridiques et fiscales liées à transmission pour prendre votre retraite en toute sérénité.

Je m'installe à plusieurs : se préparer à un fonctionnement collectif et une communication efficace

→ 24 et 25 novembre 2022

Identifier les conditions de réussite du travail à plusieurs pour élaborer un projet professionnel commun harmonieux et durable.

S'approprier les outils de base d'une communication saine.

S'installer en société → 8 et 15 novembre 2022 à Digne les bains GAEC, EARL, GFA... Les sociétés agricoles sous toutes leurs coutures pour s'installer, transmettre ou faire évoluer son exploitation agricole.

Mesurer la rentabilité et la viabilité de son projet agricole

→ 3 octobre 2022 → 29 novembre 2022

Méthode de mesure de la rentabilité et la viabilité de son entreprise.

Comprendre et analyser les documents comptables

→ 8 décembre 2022

Analysier le bilan d'une exploitation agricole. Analyser un compte de résultat et l'EBC pour analyser les performances de son exploitation agricole.

Initier la première étape de la HVE → 1 jour - Toute l'année

Réaliser son autodiagnostic sur la conditionnalité pour valider le niveau 1 de la certification environnementale et évaluer le positionnement de son exploitation vis-à-vis du niveau 3.

Obtenir la biosécurité en élevage de volailles

→ 1 jour - Toute l'année

Contexte des différents épisodes d'influenza en France et en Europe. Les caractéristiques du virus. L'identification des symptômes et les conséquences sur les élevages. Les moyens de lutte. Le Plan de biosécurité et les 11 mesures à mettre en œuvre. La méthodologie d'adaptation. Élaboration d'un plan de biosécurité.

Entretien des berges et des cours d'eau : droits et devoirs des agriculteurs → 1 jour - Automne 2022

S'approprier la réglementation afin d'entretenir les berges et les cours d'eau pour contribuer à une amélioration des rivières et des berges facilitant ainsi le fonctionnement hydraulique du cours d'eau, limitant les dégâts aux cultures, les pertes de foncier.

Production animale

Devenir élève infirmier de son troupeau d'ovins - pathologie du jeune ruminant

→ Décembre 2022 à Digne les Bains

Les principales pathologies et leurs symptômes. Méthode d'examen d'un animal. Les premiers gestes d'urgence. Le matériel et les modalités d'utilisation pour un examen. Les différentes familles de médicaments, la délivrance et leur utilisation.

Améliorer les performances de son troupeau avec l'Approche globale et Dynamique de l'alimentation des ruminants → 27 octobre et 17 novembre 2022

S'initier aux observations pour repérer des signes de déséquilibre alimentaire. Acquérir de l'autonomie dans la gestion alimentaire de son troupeau. Adapter sa production en fonction de la qualité de ses fourrages.

S'initier au parage des bovins → 24 octobre 2022

Être capable de reproduire les gestes techniques du parage. Identifier les lésions observées, leurs causes et définir les solutions applicables à l'élevage.

Devenir élève infirmier de son troupeau de bovin : le vêlage → 1 jour - Hiver 2023

Identifier toutes les étapes du vêlage. Évaluer l'état de l'animal et prendre les bonnes décisions en cas d'anomalies.

Devenir élève infirmier de son troupeau de bovin : les premiers soins → 1 jour - Janvier 2023

Les principales pathologies et leurs symptômes. Méthode d'examen d'un animal. Les premiers gestes d'urgence. Le matériel et les modalités d'utilisation pour un examen. Les différentes familles de médicaments, la délivrance et leur utilisation.

Dresser son chien de troupeau - élevage ovin

→ 8 novembre, 29 novembre, 27 décembre 2022 et 17 janvier 2023

Le fonctionnement du chien de troupeau. L'éducation de base. Les postures à adopter pour mettre en place une relation homme-chien-environnement cohérente. Les ordres de base (rappel, pas bouger, stop) sans animaux. Mise au troupeau et motivation du jeune chien. Mise en place du parc circulaire de dressage. Travail en cercle puis en semi-liberté pour contenir un lot d'animaux.

Contenir et déplacer un lot en semi-liberté. Travail sur le positionnement et sur l'ordre « Amène ». Ordre de direction gauche-droite.

Favoriser le bien-être de ses volailles

→ 1 jour - Hiver 2022-2023

Identifier et mettre en œuvre les pratiques essentielles de prévention du stress, de la douleur et des maladies dans son élevage.

PRODUCTION VÉGÉTALE

Appliquer l'agriculture de conservation des sols en productions légumières → 3 et 4 novembre 2022 à Oraison

Les fondamentaux de l'agronomie pour adapter sa fertilisation et son travail du sol. Analyser son sol et établir un diagnostic pour adapter ses pratiques. Co-construire des itinéraires techniques par type de culture. Diagnostiquer les problématiques du système sol/plante et apporter des propositions concert d'itinéraires technique.

S'initier à la culture des plantes aromatiques et médicinales

→ 15 et 16 novembre 2022

Approche des données chiffrées de la filière - présentation des marchés. Les itinéraires techniques et développement de certaines cultures spécifiquement. Identification des points clés et réflexion sur le projet de chacun. Les différents dispositifs d'aides. Rencontre et discussion avec des producteurs de leur système.

PROMOTION - COMMERCIALISATION

Maîtriser les bases de la HACCP en Point de Vente Collectif

→ 5 octobre 2022

Identifier et expliquer les 7 fondamentaux de la HACCP dans le cadre d'un PVC. Identifier les 12 étapes du Plan de maîtrise sanitaire (PMS) à mettre en place dans un PVC. Vérifier la bonne mise en place d'un PMS dans le point de vente collectif.

Se lancer dans les circuits courts → 1 jour - Hiver 2023

S'approprier sa stratégie commerciale. Respecter la réglementation relative aux circuits courts. Maîtriser la connaissance de la clientèle.

Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

ENTREPRISE

Certiphyto

- Obtenir et renouveler le certiphyto (DENSA) - Exploitants

→ 1 à 2 jours - Toute l'année

Biosecurité

- Mettre en place la biosecurité dans son élevage de volailles

→ 1 jour - Toute l'année

Économie et gestion

- Comprendre et analyser ses documents comptables pour gérer son exploitation → 1 jour - Printemps 2023

- Gagner en efficacité dans la gestion administrative → 1 jour - Printemps 2023

- Prévoir la charge de travail sur son exploitation pour mieux s'organiser → 1 jour - Printemps 2023

Installation et transmission

- Prendre sa retraite en main et anticiper la transmission de son exploitation → 1 jour - Printemps 2023

- Professionnaliser sa fonction de tuteur : maître exploitant ou d'apprentissage → 1 jour - Printemps et automne 2022

Agriculture biologique et HVE

- Initier la première étape de la démarche Haute valeur environnementale → 2 jours (+2 h 30) - Toute l'année

- Conduire son verger en Agriculture biologique → 1 jour - Automne 2022

Eau et environnement

- Évaluer le besoin en eau de sa ferme → 1 jour - Printemps 2023

- Concevoir une retenue collinaire pour faire face au changement climatique → 1 jour - Printemps 2023

- Anticiper le changement climatique dans le pilotage de son entreprise et connaître les techniques d'adaptation → 1 jour - Printemps 2023

Agroécologie

- Adapter ses pratiques et la gestion du sol avec le diagnostic par les plantes bio indicatrices → 1 jour - Printemps 2023 / 1 jour

- Adapter la vie du sol et la gestion organique pour optimiser la production agricole → 1 jour - Novembre 2022

- Reconnaitre les ravageurs et les auxiliaires de ses cultures → 1 jour - Printemps 2023

- Intégrer des techniques de la Biodynamie dans ses pratiques (toutes filières) → 1 jour - Printemps 2023

Innovation et compétitivité

- S'initier à Mes P@rcelles pour améliorer la tracabilité de son entreprise → 1 jour - Automne 2022

- Se perfectionner à Mes P@rcelles pour améliorer la tracabilité de son entreprise → 1 jour - Automne 2022

- Aller plus loin avec l'application OVICLIC → 1 jour - Automne 2022

Informatique et communication

- Devenir sauveur secouriste du travail → 1 jour - Automne 2022

- Renouveler son certificat de sauveur secouriste du travail → 1 jour - Printemps 2023

TECHNIQUE DE PRODUCTION - PRODUCTION VÉGÉTALE

Plantes aromatiques, à parfum, médicinales

- S'initier à la culture du houblon → 2 jours - Printemps 2023

Maraîchage

- Construire et optimiser son plan de fumure : fumier, compost

→ 1 jour - Automne 2022

- Utiliser les PNPP (préparation naturelle peu préoccupante) en maraîchage → 1 jour - 1^{er} Mars 2023

- Connaitre les auxiliaires des cultures maraîchères et utiliser les méthodes de lutte biologique → 1 jour - Printemps 2023

- Autoproduire et multiplier la semence maraîchère bio

→ 1 jour - Printemps 2023

- Pilotager son irrigation en maraîchage → 1 jour - Printemps 2023

Grandes cultures

ITINÉRAIRE TECHNIQUE | La campagne 2022 a été très souvent décevante du fait d'une sécheresse historique, il faut donc bien préparer les semis d'automne.

Quelques préconisations avant d'agir !

Même si le choix des variétés de blé dur est déjà probablement opéré pour nombre d'agriculteurs, des marges de manœuvre persistent quant à leur mise en culture (date de semis, choix des parcelles...) (voir Figure 1). Aux sols séchants, on préférera des variétés précoces et à gros grains (Claudio qui a réussi en 2022 à maintenir son PMG contrairement à d'autres variétés, Aventadur, etc.), là où des variétés un peu plus tardives offriront de meilleurs potentiels dans les terrains profonds, moins sensibles au stress hydrique et très fertiles (Belalur, Anvergur si le risque de verse est anticipé, Voilur, etc.).

Les créneaux climatiques de semis sont souvent assez courts dans la région : semer dès que les conditions s'y prêtent est donc un gage de réussite. Si les semis tardifs (après début novembre) diminuent généralement les potentiels de rendement, ce n'est pas nécessairement le cas dans toutes les situations. Il n'est néanmoins pas nécessaire de toujours se précipiter et il est recommandé d'étudier les risques potentiels associés à chaque situation. En règle générale, les semis d'octobre (à partir du 15-20) sont ceux qui permettent de déplaçonner le rendement : les rapides levées du blé et leur meilleur engrangement avant les potentielles sécheresses de fin d'hiver et du printemps seront des atouts indéniables.

Cela est particulièrement vrai en terrains superficiels et moyens. En revanche, il faudra éviter des semis trop précoces (avant le 15-25 octobre) sur des parcelles avec des problèmes connus de ray grass, de verse ou de piétins échaudage où il sera plus judicieux d'attendre avant de semer. En terrains profonds, dans tous les cas, on pourra se permettre des semis un peu plus tardifs. De même, en agri-

culture biologique, rien ne conseille de se précipiter, les agriculteurs n'ayant pas de moyens efficaces de lutter contre le ray grass ou les pucerons sur des cultures déjà implantées. Par ailleurs, l'état du sol au moment du semis sera également à surveiller pour éviter de passer dans des conditions trop humides qui pourraient être dommageables pour la structure et donc pour le bon engrangement de la céréale. Enfin, la date de semis est à également à raisonner avec le choix variétal : des variétés précoces semées trop tôt exposent la culture au risque de gel (voir Figure 2).

Labourer ou non ?

Concernant la préparation du sol, de plus en plus d'agriculteurs implantent leur blé sans labour, ce qui permet, au passage de précieuses économies de fuel. Il est à envisager uniquement s'il est réalisé dans de bonnes conditions, c'est-à-dire ni en situations de forte humidité, ni de sols trop secs où il aura une action desséchante et créera des mottes qui handicaperont la levée.

Dans les deux cas, des semis simplifiés seront préférables. Le labour reste néanmoins une technique efficace pour lutter contre les problèmes de ray grass (60 à 90 % d'efficacité dans la région) ou de piétin échaudage (surtout en cas de deuxième blé).

Le labour sera également intéressant pour la gestion des vivaces (chardons, lisiers) pour lesquelles il renforcera l'efficacité des herbicides. En revanche, son action sera nulle sur les adventices dont les graines persistent longtemps dans le sol (coquelicots, crucifères, matricaires, etc.) et contre la folle avoine, capable de germer à de fortes profondeurs.

En résumé, si le labour n'est pas motivé par l'une des raisons précé-

entes, un semis simplifié lui sera préférable et permettra une meilleure réactivité, notamment dans le cas de courts créneaux de semis.

Le raisonnement est valable également pour l'agriculture biologique. En agriculture de conservation des sols, où l'on se passe complètement de travail du sol, le semis doit impérativement se réaliser sur un sol propre préalablement désherbé au glyphosate pour détruire les repousses d'adventices et atténuer celles de couverts végétaux. Il faudra en général 720 grammes de glyphosate pour détruire une luzerne (360 pour la calmer dans le cas du maintien d'un couvert vivant dans la culture) et jusqu'à 1 400 pour du sainfoin (jusqu'à 540 environ pour le calmer). Cela est bien entendu à affiner en fonction de l'état du couvert.

Sécuriser le salissement

La rotation, le travail du sol et la date de semis sont les premiers leviers pour gérer durablement les adventices, en particulier celles d'automne. Par la suite, en matière d'utilisation d'herbicides, le plus tôt est le mieux, afin de maximiser leur efficacité et d'éviter d'avoir à y retourner par la suite.

Les adventices jeunes sont en effet les plus faciles à détruire et les premières levées sont potentiellement les plus nuisibles pour la culture. Si le résultat est jugé insuffisant, un désherbage de rattrapage sera toujours possible. Pour gérer au mieux les résistances, il est fortement conseillé de ne pas revenir la même année avec un herbicide de la même famille. Pour la gestion du ray grass, le désherbage d'automne s'avère être le plus efficace.

En pré-levée du blé, l'utilisation de prosulfocarbe (Défi 3 l/ha), ajouté de DFF (Compil 0,2 l/ha) permet d'atteindre une efficacité proche d'en moyenne 80 % dans les essais réalisés par Arvalis, comparé à 50 % au prosulfocarbe seul. Pour rappel, le prosulfocarbe ne peut pas être utilisé à moins de 500 m d'une culture non cible (culture à fruits ou feuilles non récoltée). Il faudra par ailleurs renoncer à un désherbage en post levée en conditions sèches (sols secs sur 4 cm ou plus, et pas de pluie annoncée dans les 7 jours : peu d'efficacité du produit) ou trop pluvieuses (pluies supérieures à 30 mm dans les 5 jours : risques de phytotoxicité) ou dans le cas de semis de mauvaises qualités (grains en surface).

Type de sol	Variétés conseillées en fonction des milieux					
	Séchant, léger, caillouteux	Peu profond (70 cm), argileux collant puis séchant	Assez profond (90 cm) peu caillouteux	Profond (120 cm)	Très Profond (> 120 cm), séré	Très Profond (> 120 cm), peu séré
Rendement (q/ha) min - Moy - max	25 - 35 - 45	30 - 40 - 50	40 - 50 - 60	45 - 60 - 75	50 - 70 - 85	60 - 80 - 90
Sensibilité à l'eau hivernal	Non	Oui	Peu	Peu	Oui	Oui
Sécheresse	Oui dès le printemps	Oui dès le printemps	Fin mai/mai	Oui remplissage	Peu	Peu + ambiance humide
Protection fongicide (nb)	1	1	1 à 2	2	2	2 à 3
Variétés les mieux adaptées	RGT Aventadur Claudio Santur	Claudio Santur RGT Aventadur	Anvergur Toscadou RGT Voilur	Anvergur RGT Voilur	RGT Voilur Relief (si irrigation)	RGT Voilur Relief (si irrigation)
Possible si leur limite ne vous gêne pas	Anvergur (petit grain)	Toscadou (maladie)	Miradoix (R brune)	Miradoix (R brune) Platone (implantation)	Anvergur (verse) Miradoix (R brune) Platone (implantation)	Anvergur (verse) Miradoix (R brune)
À essayer	RGT Belalur Canaillou	RGT Belalur Canaillou Platone	RGT Belalur Canaillou (attention protéine)	RGT Belalur Canaillou (attention protéine)	RGT Belalur Canaillou (attention protéine)	RGT Belalur Canaillou (attention protéine) Kapsur

Figure 1 : Clé de positionnement des variétés de blé dur selon les types de sol pour le quart sud-est (extrait « Choisir blé dur Méditerranée, préconisations 2022-2023 »).

Dans tous les cas, le désherbage en pré-levée devra être réalisé dans les trois ou quatre jours qui suivent le semis afin d'éviter d'atteindre le blé. Si quelques blés commencent à pointer on utilisera du prosulfocarbe seul sans DFF.

Après une première application en pré-levée, il est recommandé sur les parcelles à forte pression ray grass de revenir ensuite avec une deuxième application en post levée avec du chlortoluron (si du prosulfocarbe a été utilisé en première application) à 1 500 g solo ou associé à du Bifenoxy (Athlet) ou de l'Isoxabène (Aubaine). Si le désherbage n'est pas possible en prélevée (organisation de chantier qui ne le permet pas, conditions mauvaises, etc.), alors la première application sera réalisée en post levée du blé.

Il faut bien attendre que le blé soit au minimum à 1,5 feuilles pour faire une application en post levée. On peut utiliser du prosulfocarbe (3 l) + Compil (0,15) si les ray grass sont entre le stade levée et 1,5 feuilles. Sur des stades plus développés du Ray Grass (>2 feuilles), un chlortoluron est à privilégier (1 500 g), qui sera plus efficace sur des ray grass développés (1,5 à 2 feuilles).

Pour l'application du chlortoluron, on sera particulièrement vigilant à ce qu'il n'y est pas de gel dans les 5 jours suivants pour que le blé puisse détoxifier.

En agriculture de conservation des sols, le désherbage d'automne relève des mêmes stratégies et est particulièrement important : réussi, il permettra d'éviter d'avoir à réaliser des rattrapages pouvant être préjudicia-

bles pour la conservation d'un couvert vivant dans le blé.

Du désherbage mécanique pour les bio, mais pas que...

Enfin, en agriculture biologique, les passages de herse étrille à l'aveugle (entre le semis et la germination du blé) sont généralement peu pertinents dans la région sur des cultures d'automne : peu de créneaux climatiques et des levées d'adventices généralement trop échelonnées. On attendra d'avantage une céréale 2,5 à 3 feuilles pour l'employer sur des adventices très jeunes (stade « filament blanc »). Étant donné que son passage provoque également la germination de nouvelles graines d'adventices, deux passages ont systématiquement une meilleure efficacité qu'un seul.

L'utilisation de la herse étrille peut également s'envisager en complément de désherbants chimiques, notamment si les conditions d'emploi de ces derniers ne sont pas réunies. Cela a été vrai en 2022 pour les désherbagés des dicotylédones avec une très longue sécheresse en sortie d'hiver et début de printemps.

Mathieu Marguerie, Arvalis

► Renseignements :
m.marguerie@arvalis.fr
Arvalis vous propose deux webinaires, préparer les semis sur les céréales à paille :

- Vendredi 30 septembre de 14 h à 15 h 45, l'agriculture conventionnelle et de conservation des sols
- Lundi 10 octobre de 10 h à 12 h pour l'agriculture biologique

► Inscriptions :
e.veyrencsantini@arvalis.fr

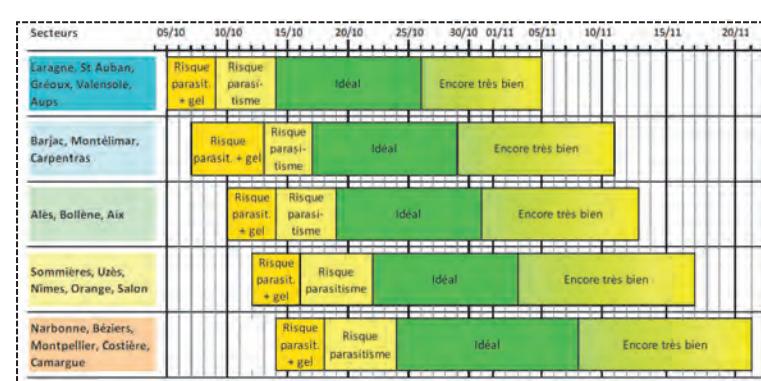
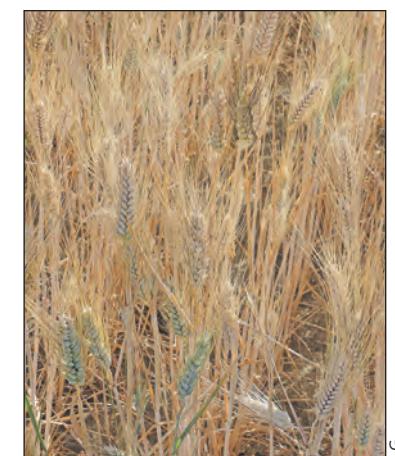


Figure 2 : Dates de semis idéales selon les secteurs (pour une variété demi-précoce de type Anvergur).



Le meilleur conseil qu'on m'ait donné ? Utiliser MesParcelles



RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE EXPLOITATION À PORTÉE DE MAIN

mesparcelles
l'accélérateur de performance
<https://sudpaca.mesparcelles.fr>

Charles ROMAN, Conseiller CA04 : 06 77 84 51 49 - mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Sébastien GUION, Conseiller CA05 : 04 92 52 53 00 - sebastien.guion@hautes-alpes.chambagri.fr

PAPAM | Jeudi 15 septembre sur le plateau de Valensole le Crippam a organisé une journée technique consacrée à la lavandiculture.

Tout savoir pour faire croître au mieux la petite fleur bleue

Une cinquantaine de professionnels s'était donné rendez-vous jeudi 15 septembre sur le plateau de Valensole à l'invitation du Crippam pour une journée technique instructive et chargée.

La matinée a débuté avec une thématique plutôt agronomique et un atelier sur la fertilité des sols au milieu d'un champ de lavandin. Anthony Le Quemener de Biosphères, expert de la fertilité des sols, n'a pas hésité à donner de sa personne et à descendre dans une fosse pédologique creusée dans le champ pour détailler sa composition aux participants. Il les mettait également régulièrement à contribution pour évaluer la qualité des sols et déterminer les différents horizons. Il leur donnait ensuite ses préconisations et son analyse. Pour le sol argileux et calcaire de la parcelle il révélait que le taux de matières organiques devait être au-dessus des 3 %. Il a rappelé que le

travail du sol dans de bonnes conditions stimulait l'activité microbienne du sol. Les analyses de la parcelle faites au préalable révélaient une bonne qualité de la matière organique ce qui a étonné l'expert qui a recommandé de ne pas augmenter sa quantité pour ne pas dégrader la qualité.

Préconisations et conseils

Concernant les couverts végétaux il a conseillé de choisir des matières faciles à dégrader en étant vigilant à l'état des champignons. Il a déconseillé l'usage de moutardes qui sont parfois difficile à gérer. Afin d'étudier la biologie du sol il a fait une démonstration du micro-BIOMETER®, un outil qui permet de réaliser une analyse fine du sol avec des résultats sur l'état bactérien et mycologique. Cet équilibre est, selon le professionnel, la clé d'un sol en bonne santé et d'une bonne nutrition des

plantations. La quantité de matière organique à l'hectare est très importante afin de favoriser la libération de l'azote.

Après avoir réalisé son diagnostic il a livré ses préconisations pour cette parcelle appartenant au Gaec des Fabres : augmenter le taux de matière organique, fournir une matière organique facilement disponible et mettre en place des techniques pour faciliter l'assimilation du phosphore et du fer. L'objectif est de récupérer biologiquement la parcelle et d'augmenter la masse. Les participants divisés en deux groupes ont ensuite pu participer à des ateliers : l'un sur la fertilisation des lavanderaies balayant la chlore ferrique, la fertilisation potassium et phosphore avec des pistes de réflexion sur celle-ci et la fertilisation azotée avec également des pistes de travail sur les apports azotés avec Charles Roman de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et Eva Fontanel du Crippam ; l'autre atelier dirigé par Sophie Dragon-Darmuzey du parc naturel régional du Verdon présentait une synthèse des travaux effectués sur les couverts végétaux inter-rangs dans le cadre du programme Regain mené par plusieurs partenaires dont la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, le GIEE Essen'sol et la Société du Canal de Provence sur le plateau de Valensole.

L'après-midi était consacré à la partie machinisme avec des démonstrations notamment d'un pulvérisateur cinq rangs qui permet une meilleure pénétration au cœur de la



Anthony Le Quemener a réalisé une fosse pédologique dans la parcelle afin de diagnostiquer les sols. L'occasion d'interroger et d'échanger avec les participants.

A.G.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

A.G.



L'après-midi était consacré à des démonstrations de matériaux de travail des sols et d'un pulvérisateur cinq rangs.



A.G.

Charles Roman de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et Eva Fontanel du Crippam ont animé un atelier sur la fertilisation.

végétation grâce à des gouttelettes ultrafines projetées grâce à une turbine pneumatique qui engendre une vitesse d'air importante. Celui-ci évite l'effet « tuile » comme le qualifient les professionnels, le produit ne ruisselle pas sur le sol et reste dans la plante. Bert Candaël, directeur du Crippam rappelait que la qualité de l'application des produits était d'autant plus importante que les produits autorisés sont de moins en moins efficaces.

Les concessionnaires ont ensuite présenté des outils de travail du sol :

sarceluse, bineuse, etc. Notamment une sarceluse rotative qui permet d'intervenir sur les cultures dès la première année. Lors de la démonstration les professionnels ont pu prendre la mesure de la précision et du maniement de l'outil qui peut s'adapter sur un tracteur avec une seule prise de force et ne nécessite pas un engin trop puissant.

La journée s'est déroulée dans une ambiance studieuse sous un soleil radieux propice au dialogue et aux longs échanges entre passionnés. ■

A.G.

SANTÉ DU VÉGÉTAL | La maladie fongique affecte essentiellement le blé tendre mais peut aussi atteindre le blé dur ou l'épeautre.

Attention à la carie du blé dans le cas de la semence de ferme

La carie commune du blé (*Tilletia caries*, mais aussi *Tilletia foetida*) est une maladie fongique qui affecte essentiellement le blé tendre. D'autres espèces s'avèrent sensibles telles que le blé dur et l'épeautre. La carie est le plus souvent transmise par la semence à la suite de la présence

de spores en surface, dans le sillon ou sur la brosse (grains « boutés »). Elle se transmet également par le sol où les spores peuvent se conserver pendant environ cinq ans ou plus en conditions sèches.

Vis-à-vis de la carie commune du blé, il n'existe actuellement aucune méthode de lutte curative en végé-

tation : quand le champignon s'est introduit dans la plantule, son développement ne peut pas être arrêté. Il est donc indispensable d'agir en amont : ne pas utiliser de semences issues d'une parcelle contaminée, et recourir à des traitements de semences efficaces pour éviter de déployer cette maladie très préjudiciable.

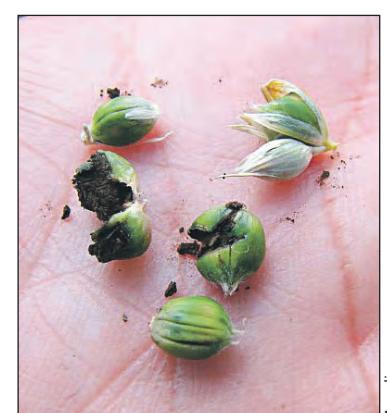
Traiter avec parcimonie

Le choix du traitement est à adapter en fonction de la source de la contamination : par les semences ou par le sol. Une forte contamination des semences (détectable par analyse

sanitaire) peut être combattue par différentes spécialités chimiques qui offrent, en agriculture conventionnelle, une protection quasi-totale (Celest Net, Celest Power, Vibrance Gold, etc.).

En agriculture biologique, deux spécialités sont autorisées pour lutter contre la carie : Copseed et Cerall. Elles permettent un contrôle en cas de contamination des semences. Copseed, à base de sulfate de cuivre tribasique, présente une efficacité plus régulière que Cerall. La protection n'est cependant pas totale et insuffisante en situation de sol contaminé.

Le vinaigre est une substance de base autorisée pour lutter contre la carie transmise par les semences (à 1 l/q). Son efficacité est indéniable



A.G.

Grains de blé atteints par la carie. Une maladie fongique souvent transmise par la semence à la suite de la présence de spores en surface, dans le sillon ou sur la brosse.

mais non totale (voir Figure 1). Cette protection, par la désinfection des semences, est inadaptée dans le cas d'un sol contaminé.

Face à un sol contaminé, une alternative en AB consiste à planter une espèce non affectée par la carie commune du blé (orge, avoine) et de réaliser un travail du sol profond pour enfouir les spores, en diminuant la profondeur de travail les années suivantes (pour ne pas les faire remonter). ■

Mathieu Marguerie, Arvalis

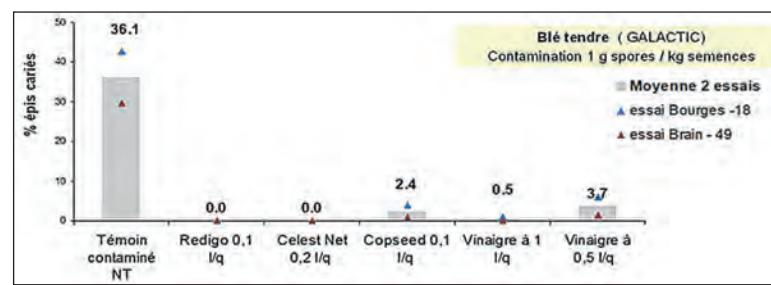


Figure 1 : Efficacité de deux traitements autorisés en agriculture biologique pour lutter contre la carie commune transmise par les semences.

Fabrice Borel est le président de la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar depuis deux ans.

Une vallée qui va toujours de l'avant

Fabrice Borel répond aux interviews depuis son tracteur entre une visite ministérielle et une réunion à la Communauté de communes. Il n'est pas toujours facile de concilier une vie d'agriculteur, une vie de famille et une vie d'homme politique, cependant, Fabrice Borel semble jongler avec habileté avec ses différentes attributions au prix d'un gros investissement personnel et de beaucoup de travail.

L'Espace Alpin : Nous vous avions rencontré il y a deux ans alors que vous veniez d'être élu, vous aviez alors la crainte d'être considéré comme le « paysan de service » qu'en est-il aujourd'hui ?

Fabrice Borel : Il est vrai que j'avais peur d'être enfermé dans ce rôle, cependant, j'avais déjà fait beaucoup de choses avant d'être élu à ce poste dans mes mandats précédents, j'avais notamment travaillé sur les questions sociales. Je suis curieux, j'aime découvrir tous les domaines. Je crois avoir fait mes preuves à force de travail et d'implication, par exemple en ce qui concerne la gestion des déchets, le

“
Ce qui me motive c'est l'aide que je peux apporter à la population.
”

développement économique, etc. Ce qui me motive c'est l'aide que je peux apporter à la population. Cependant, il est important pour moi de garder mon travail d'éleveur car les moments que je passe à la ferme sont, au même titre que ceux que je passe avec ma famille, vraiment à moi. Je suis paysan, oui, mais je sais où je veux aller et deux ans plus tard je crois que nous avons bien avancé. Nous n'avons pas mis la charrue avant les bœufs et nous avons été dans le bon sens. J'ai prouvé que je savais où j'allais et que j'ai une grande capacité de travail car les choses n'arrivent pas toutes seules.

Vous aviez fait du développement économique et notamment celui des zones d'activités une priorité de votre mandat où en sont ces projets aujourd'hui ?

F.B.: Tous ces projets avancent bien. Nous avons travaillé sur toutes les zones que nous avions identifiées dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). La zone d'activités de Pont-du-Fossé d'1,2 hectare sera viabilisée à l'automne avant le lancement des travaux et du marché pour une commercialisation courant 2023. Concernant celle de Saint-Bonnet-en-Champsaur les acquisitions foncières sont quasi-maintenant toutes effectuées. Nous allons lancer le marché pour trouver un maître d'œuvre afin de s'occuper



Éleveur bovin, Fabrice Borel est également président de la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar. Il a tenu à garder son activité professionnelle qui représente, avec sa famille, sa soupe de décompression.

tionner. Il faut une émulation et une véritable envie pour tout le territoire.

Comment mieux valoriser les produits champsaurins ?

F.B.: Les producteurs disposent de plusieurs logos qu'ils peuvent apposer sur leurs produits dans le secteur, cependant, il n'est pas judicieux, à mon sens, de les multiplier au risque de perdre le consommateur. Ce serait bien d'avoir une marque qui fédère tout cela. Je pense notamment à HAUTES-ALPES Naturellement® qui a bien pris son envol et bénéficie d'une notoriété croissante. Nous sommes aussi partie prenante dans l'obtention d'un signe de qualité pour la Tomme du Champsaur, nous jouerons notre rôle pour aider à sa conquête.

Les Rencontres paysannes vont se dérouler sur votre territoire les 14 et 15 octobre prochains qu'est-ce qu'une manifestation comme celle-ci représente pour votre vallée ?

F.B.: Jeunes agriculteurs a su nous convaincre de leur projet et c'est un rendez-vous incontournable du territoire depuis de nombreuses années. J'ai souhaité que ces Rencontres paysannes se tiennent en alternance, une année sur deux, avec les Rencontres de l'artisanat et du commerce. Je voulais mettre en avant tout ce qui se fait de bien dans la vallée. Plusieurs dizaines d'entreprises se créent chaque année sur le territoire et il faut les valoriser ainsi que notre dyna-

des études et de l'aménagement. À Saint-Firmin, il reste deux lots à la vente et à Chabottes nous sommes en train de regarder pour nous lancer. Nous travaillons en lien avec la plateforme Initiatives Alpes-Provence pour trouver des acquéreurs donc nous avons pas mal de personnes sur les rangs. Notre objectif est de mettre à disposition du foncier pour les jeunes ou les entrepreneurs de la vallée qui souhaitent conforter ou débuter leur activité en leur donnant les moyens de concrétiser leurs projets. Pour le moment, nous avons des entreprises agroalimentaires, des artisans, des commerçants, des entreprises de l'économie sociale et solaire, une ressourcerie souhaiteraient s'installer, etc.

Vous avez fait le choix de mettre en place votre propre PAT pourquoi ne pas avoir intégré celui du Département ?

F.B.: Ils ne sont pas du tout opposés mais plutôt complémentaires. Nous travaillons avec l'Agence de développement. Comme nous avons beaucoup d'unités de transformation alimentaire sur notre territoire nous avions à cœur de mettre l'alimentation au centre de notre projet. Nous voulons mettre les produits bio et locaux dans notre restauration collective et faire savoir aux gens qu'il y a toutes ces productions locales. Nous avons embauché un chargé de missions dédié à ces thématiques pour permettre d'avancer plus rapidement sur ces sujets.

Vous avez signé au printemps une convention avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes sur quelles thématiques porte-t-elle ?

F.B.: Quand je me suis installé à la présidence, je me suis rendu compte qu'il n'existe pas de photographie agricole du Champsaur-Valgaudemar, je me suis donc tourné vers la chambre d'agriculture et Terr'Aménagement pour réaliser un diagnostic complet du territoire : surface de terres, productions, nombre d'exploitations, etc. Ces données sont très précieuses notamment dans le cadre de notre

Projet alimentaire territorial (PAT), celui-ci rentre également dans cette convention avec la chambre consulaire.

Vous avez fait le choix de mettre en place votre propre PAT pourquoi ne pas avoir intégré celui du Département ?

F.B.: Ils ne sont pas du tout opposés mais plutôt complémentaires. Nous travaillons avec l'Agence de développement. Comme nous avons beaucoup d'unités de transformation alimentaire sur notre territoire nous avions à cœur de mettre l'alimentation au centre de notre projet. Nous voulons mettre les produits bio et locaux dans notre restauration collective et faire savoir aux gens qu'il y a toutes ces productions locales. Nous avons embauché un chargé de missions dédié à ces thématiques pour permettre d'avancer plus rapidement sur ces sujets.

La gestion des déchets est l'un des sujets charnières de la vallée, vous aviez un projet de méthanisation où en est-il ?

F.B.: Là encore c'est un sujet qui rentre dans la convention signée avec la chambre d'agriculture. Nous avons lancé une étude d'opportunités qui a été concluante. Ce méthaniseur pourrait alimenter des bâtiments communaux, intercommunaux voire départementaux.

“
Nous sommes très attachés aux Rencontres paysannes, elles mettent l'agriculture du Champsaur-Valgaudemar en lumière. Ce n'est pas pour le folklore, cela montre vraiment ce qu'est notre agriculture.
”

Nous allons maintenant faire une étude de faisabilité. Nous avons beaucoup discuté avec les agriculteurs qui y sont plutôt favorables. C'est un projet lourd et sensible, il faut beaucoup communiquer et faire de la pédagogie. Nous ne pouvons pas nous passer d'eux sur un tel projet car nous pouvons l'initier mais nous ne pouvons pas le porter. Ce projet s'inscrit aussi dans le projet du PAT qui générera beaucoup de biodéchets et nous souhaitons travailler avec les producteurs pour mieux les maîtriser.

Concernant l'abattoir où en est le projet de salle de découpe ?

F.B.: Nous sommes très attachés à notre abattoir de proximité, par contre concernant la salle de découpe, je veux que ce soit les agriculteurs qui la portent. Nous pouvons les accompagner mais ce n'est pas notre rôle de la faire fonc-

Alexandra Gelber

AGENDA

L'agriculture paysanne en fête à la Roche-de-Rame le 8 octobre

La Confédération paysanne et les Corquignards fêteront l'agriculture paysanne le samedi 8 octobre à la Roche-de-Rame, dans le parc Lucéo et chez les Croquignards.

Au programme : visite de ferme, marché de producteurs, échanges et tri de semences, conférence/débat sur la gestion de l'eau et sécheresse mais aussi un spectacle de clowns et le Yoopi Jazz Band pour finir la soirée en swinguant !

Pour se rendre à la visite de ferme chez Élisa Cot Cot Cottaz à l'Argentière :

- en venant de Gap direction Briançon sur la N94, tournez à gauche sur le pont Chancel direction L'Argentière, puis 1^{ère} à gauche pour revenir vers les chevaux, continuez et vous êtes arrivés.

- en venant de Briançon direction Gap sur la N94, ne rentrez pas dans l'Argentière, continuez sur la N94 puis tournez à droite sur le pont Chancel direction L'Argentière, puis 1^{ère} à gauche, continuez et vous êtes arrivés.

Pour les échanges et tri de semences de 15 h à 18 h : possibilité de ramener des lots de semence à trier.
Merci de prendre contact si vous souhaitez avoir accès aux outils de tri à contact@grainesdesmontagnes.org ou Tél. : 06 71 68 11 68. ■



4^e étape du Tour de Provence des collectifs maraîchers

Le Tour de Provence des maraîchers est organisé dans le cadre du projet Systèmes maraîchers agro-écologiques en Méditerranée (SMAEM) coordonné par le GR CIVAM Paca avec le soutien financier de la Fondation Carasso.

Mardi 11 octobre de 9 h 30 à 16 h à l'EARL Sarriette et Roquette à La Bâtie-Montsaléon (05)

Ayant une réflexion autour de l'impact de leurs pratiques de fertilisation sur leur sol, les maraîcher.ères bio du GIEE Fertibio05 travaillent ensemble depuis 2019 pour améliorer la fertilité des sols en maraîchage bio en mettant en œuvre des

pratiques agroécologiques avec l'appui d'Agribio 05.

Les inscriptions doivent être effectuées avant le 7 octobre auprès de votre conseiller.ère de groupe DEPHY / GIEE ou par mail à contact@civampaca.org.

Au programme : le matin, visite de la ferme de Maïa, Anne, Samuel et Jeff qui font du maraîchage diversifié, production de plants, production de semences, élevage de poules pondeuses, PPAM et transfo sur 1,2 ha plein champ et 1 500 m² sous abri. Présentation de l'atelier de production de semences de la ferme avec Graines de Montagne, « Maison des Semences Paysannes

des Hautes-Alpes » ; l'après-midi : ateliers d'échanges basés sur les retours d'expériences du GIEE Fertibio05 sur les thématiques suivantes : « Est-ce que je suis en train de vider la matière organique de mon sol au fil des années ? Système de culture avec une fertilisation basée sur l'apport d'engrais en granulés et des engrains verts » avec Jean Busch et Bastien Dusserre, et « Faire avec peu et pourquoi pas encore moins ? », système de culture avec une fertilisation basée sur l'amendement de fond avec fumier et des engrains verts avec les Associé.e.s de Sarriette et Roquette et Éric Joubert. ■

13 OCTOBRE 2022

JOURNÉE TECHNIQUE
Autour du pastoralisme équin

Diffusion de résultats et échanges autour de l'utilisation des parcours par les chevaux

Programme

Matin

- Centre de congrès l'étoile à Gréoux-les-Bains (04)
- 9h : Accueil café
- 10h : Introduction au pastoralisme équin
- 10h30 : 3 ateliers :
 - Présentation de l'élevage d'Aurabelle
 - Visite des parcours
 - Alimentation & gestion des surfaces pastorales
 - Le travail en élevage pastoral
- 12h : Repas offert

Pour plus d'informations : grandeurs-pastoralisme-parcours.fr ou 06 80 93 82 42

Projet financé par :

Découverte de l'équipastoralisme le 13 octobre

La Maison régionale de l'élevage et ses partenaires organisent une journée technique sur le pastoralisme équin à Gréoux-les-Bains le jeudi 13 octobre.

Il s'agit d'une journée gratuite à destination des éleveurs, techniciens, élus, enseignants et élèves qui s'intéressent à la thématique de l'utilisation des parcours par les chevaux.

La matinée se déroulera en salle autour de plusieurs ateliers (alimentation, travail) et l'après-midi sur une exploitation équine. ■



Fête de la poire Sarteau blanche à Draix le 23 octobre

La première édition de la Fête de la poire Sarteau blanche de Draix organisée par l'association pour la promotion de ce fruit unique se tiendra le 23 octobre.

Des places sont encore disponibles, les producteurs intéressés peuvent contacter les organisateurs au 06 69 66 50 08 ou en contactant la mairie de Draix pour recevoir le bulletin d'inscription. ■

La famille Pelestor est l'une des chevilles ouvrières de ce nouveau rendez-vous autour de la poire Sarteau.

MERCURIALES

MARCHÉS DES GRANDES CULTURES

France (disponible ou rapproché) en euros/tonne

	6 septembre	13 septembre
Blé 76/220/11 rendu Rouen	322	335
Blé meunier départ Eure-et-Loir	320	330
Blé dur rendu Port-la-Nouvelle	450	440
Orge de mouture rendu Rouen	286	302
Orge de mouture départ Eure-et-Loir	275	292
Maïs Fob Rhin	317	325
Maïs rendu La Pallice	325	342
Colza rendu Rouen	604	606
Colza Fob Moselle	606	612
Tournesol oléique rendu Saint-Nazaire	695	695
Pois fourrager départ Marne	370	385

Source : FranceAgriMer

MARCHÉS DU BÉTAIL

Agneaux

Semaine 37 - 2022

Agneaux

Commission Avignon	
Prix entrée abattoir HT	
exprimé en euro/kg carcasse	
Poids 16-19 kg	
Qual. R3 :	8,43 €

Génisses viande

FAM - Zone Grand Sud	
Prix entrée abattoir HT	
exprimé en euro/kg carcasse	
Poids 350 kg	
Qual. U :	- €

Porcs et porcelets

Semaine 37 - 2022

Porcs

Cotation Sud-Est	2,25 €
Cotation nationale	2,20 €
Référence Cadran	2,042 €
Moyenne	2,23 €
Porcs de pays	
Vente en vif :	
Porcs gras	1,74 €
Porcs extra	1,85 €
Carcasses : classe II	2,23 €
Porcelets : achat	
Porcelet Bretagne (GP)	1,67 €
Porcelet indexé (FNCBV)	3,00 €

AGNEAUX - Moy hebdo.

Du 12 au 18 septembre 2022

(euros/kg carcasse)	U	R	O
13-16 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	-	7,67	-
Zone Sud	-	8,41	7,75
Moyenne des 2 zones	-	7,93	7,36
13-16 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	-	7,85	-
Zone Sud	-	8,53	8,26
Moyenne des 2 zones	-	8,37	8,19
13-16 kg GRAS (4)			
Zone Nord	-	-	-
Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	-	-	-
16-19 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	8,16	7,84	-
Zone Sud	-	8,36	-
Moyenne des 2 zones	8,17	8,00	7,38
16-19 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	8,18	7,99	7,99
Zone Sud	-	8,43	7,89
Moyenne des 2 zones	8,21	8,27	7,92
16-19 kg GRAS (4)			
Zone Nord	-	-	-
Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	-	-	-

Prix Moyen Pondéré: 8,00 (-0,01)

Moyenne Métropole Rungis: 8,13 (=)

GROS BOVINS ENTRÉE ABATTOIR - Moy hebdo.

En euros/kg net Du 12 au 18 septembre 2022

Race	Jeune bovin				Taureau				Bœuf				Génisse				Vache					
	VML	VH BAP	BAP	Mixte	VML	VH BAP	BAP	Mixte	VML	VH BAP	BAP	Mixte	VML	VH BAP	BAP	Mixte	VML	VH BAP	BAP	Mixte	Lait	
E	5,49	5,44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
U+	5,30	5,31	5,55	-	4,79	-	-	-	5,62	-	-	5,64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
U	5,30	5,28	5,50	-	4,79	-	-	-	5,62	5,72	-	5,64	5,59	5,99								



CHRONIQUE OVINE

Faut-il retarder le sevrage des agneaux pour économiser des concentrés ?

Pour la production d'agneaux de bergerie, le concentré des agneaux représente une charge importante, notamment dans le contexte actuel de flambée des prix des matières premières.

Pour tenter de réduire ce coût, nous avons testé, sur la ferme de Carmejane, de retarder l'âge au sevrage des agneaux. L'hypothèse étant qu'un sevrage plus tardif des agneaux pourrait permettre une substitution de l'aliment concentré consommé par le lait maternel.

Nous avons donc conduit deux lots d'essais :

- un lot témoin sevré autour de 70 - 75 jours d'âge, que nous appellerons lot « classique »,
- un lot essai sevré autour de 95 - 100 jours d'âge, que nous appellerons lot « tardif ».

À partir de 70 jours d'âge des agneaux, les brebis du lot « classique » étaient taries puis alimentées foin 1^{ère} coupe graminées.

Les brebis du lot « tardif » étaient alimentées d'un mélange foin 1^{ère} coupe graminées, foin 2^{ème} coupe luzerne et de maïs grain jusqu'au tarissement à 95 - 100 jours d'âge des agneaux. Les agneaux des deux lots disposaient d'un mélange 1/3 maïs, 1/3 orge et 1/3 complémentaire azoté du commerce à 24 % de MAT à volonté et de paille à volonté.



Nous avons mesuré les consommations des animaux des deux lots, les performances de croissances des agneaux, les qualités des carcasses des agneaux et nous avons évalué le temps de travail nécessaire aux deux conduites.

Concernant les performances des agneaux, nous n'avons pas observé de différence significative sur les croissances ou les qualités de carcasses des agneaux. Nous avons seulement observé une différence de rendement carcasse (48,6 % pour le lot classique contre 49,2 % pour le lot tardif) ce qui a entraîné un poids de carcasse légèrement supérieur pour le lot tardif.

Concernant les consommations, les agneaux du lot tardif ont consommé 4 kg de concentré en moins que ceux du lot témoin soit 10 %. Toutefois les brebis du lot tardif ont consommé 12,5 kg de maïs et 24 % de fourrage en plus.

Le temps de travail nécessaire à la conduite du lot tardif a été augmenté de 70 %, essentiellement à cause de l'augmentation du temps de travail pour trier les agneaux pour l'abattoir du fait d'installations moins adaptées lorsque les agneaux étaient encore sous les mères par rapport à la bergerie d'engraissement.

Dans le contexte économique actuel (prix des matières premières et des agneaux), le solde sur coût alimentaire (prix des agneaux - coût de l'alimentation) du lot tardif est supérieur de 30 centimes à celui du lot classique.

Ce résultat est à mettre en regard du temps de travail correspondant à chaque mode de conduite. ■

Pierre Guillaume Grisot,
Institut de l'élevage
Coordinateur :
Rémi Leconte, MRE

Aides énergie : les critères d'accès « très probablement » simplifiés (gouvernement)

Le dispositif des aides aux entreprises fortement utilisatrices d'énergie va « très probablement » être encore simplifié, a indiqué la ministre déléguée aux PME, Olivia Grégoire, sur RMC le 19 septembre. Sur l'enveloppe de 3 milliards d'euros prévue pour aider les entreprises à payer leurs factures de gaz et d'électricité lorsqu'elles dépassent 3 % du chiffre d'affaires, « à peine 50 millions d'euros » ont été décaissés, a informé la ministre. « Si les aides ne sont pas décaissées, ce n'est pas de la faute des entrepreneurs, c'est qu'on doit encore simplifier les choses », a-t-elle reconnu, ajoutant que ce serait « très probablement » le cas. Le gouvernement

« va travailler sur la thématique des ruptures de contrats » de facture d'électricité, a également précisé Olivia Grégoire. Elle a évoqué la possibilité d'accorder des « délais de paiement pour que nos patrons de PME ne soient pas totalement essoufflés en termes de trésorerie ». Quelque 1,5 million de très petites entreprises (TPE) ont accès au tarif réglementé de vente de l'énergie et ne sont pas concernées par ce dispositif d'aides, soulignent nos confrères de l'AFP. Le Medef craint que de nombreuses entreprises ne réduisent ou arrêtent leur production en raison des prix trop élevés de l'énergie. ■

Agrapresse



pixabay

**Mercredi
28
Septembre
2022**

L'AGNEAU Soleil
JOURNÉE PORTES OUVERTES
1 ALLÉE DES CHÈNES 04200 SISTERON*

PROGRAMME À PARTIR DE 9H00 :

PLUS DE 10 STANDS FOURNISSEURS
DÉMONSTRATIONS DE MATERIELS D'ÉLEVAGE
PLUSIEURS LOTS À GAGNER...

**-10% SUR TOUT LE MAGASIN
JUSQU'À -50% SUR CERTAINS MATERIELS EN STOCK**

BUFFET DE L'AMITIÉ OFFERT

**"MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE SUR
CONTACT@AGNEAUSOLEIL.COM"**

***Magasin
de
Sisteron**

L'ESPACE ALPIN - Vendredi 23 septembre 2022

17

Les agriculteurs face à la sécheresse et à l'explosion des coûts : des efforts qui doivent être partagés par tous !

La sécheresse 2022, qui a touché toute la France, est venue fragiliser encore davantage la situation économique des agriculteurs. Pourtant, ces derniers ont été exemplaires dans leurs pratiques et dans leur utilisation raisonnée de l'eau. Mais face à une situation qui risque de perdurer, il devient urgent de réfléchir à une meilleure répartition des usages de l'eau, et notamment à une priorisation des usages que doivent initier les pouvoirs publics. Notre souveraineté alimentaire en dépend.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse spectaculaire sur l'ensemble du territoire, ponctuée d'épisodes caniculaires durant tout l'été. Cette situation exceptionnelle risque de devenir la norme. Elle a profondément impacté les agriculteurs. Rappelons que de nombreuses filières de notre région ont perdu de 20 à 50 % de leur production !

Les conséquences économiques de cette sécheresse sont bien évidemment désastreuses. Depuis la fin de l'année 2021 déjà, les agriculteurs subissent de plein fouet l'explosion des prix des fournitures, des intrants, du transport, de l'énergie. Ces hausses continues sont venues fragiliser la situation économique de nombreuses exploitations. Les pertes de rendement dues à la

sécheresse ont accentué encore plus les problèmes de trésorerie des exploitations de la région Sud. Nous le constatons déjà, avec des éleveurs obligés de vendre une partie de leur cheptel, faute de pouvoir les nourrir.

Le G4 (qui regroupe la FRSEA Paca, JA Paca, la chambre d'agriculture régionale et la Coopération agricole sud) agit auprès des pouvoirs publics pour leur faire prendre conscience de cette situation économique difficile et obtenir leur soutien sans faille, indispensable pour préserver la souveraineté alimentaire de notre région.

Il convient de souligner le comportement exemplaire des agriculteurs dans la région, qui ont pleinement joué le jeu des restrictions d'eau. Alors que des arrêtés de crise sécheresse ont été signés dans tous les départements de la région Sud, signifiant un arrêt quasi-total d'irrigation, les constats de non-respect de ces restrictions sont restés anecdotiques. Les prélèvements agricoles dans la Durance ont par ailleurs baissé de 25 % par rapport à une année normale.

Cela fait de nombreuses années que les agriculteurs sont engagés et investissent dans des démarches d'utilisation optimale de l'eau : modernisation des réseaux d'irrigation collectifs, pilotage de l'irriga-

tion, goutte à goutte, etc. Le Varenne de l'eau, dont les conclusions ont été rendues le 1^{er} février dernier, est venu consacrer et appuyer ces démarches. Nous insistons notamment sur la nécessité d'augmenter nos capacités de stockage de l'eau. Mais ces efforts ne doivent pas nous exonérer de mener une réflexion collective sur le partage de nos ressources en eau et la priorisation des usages : consommation humaine, agriculture, électricité, tourisme. Face à une situation qui risque de se reproduire au cours des prochaines années, nous insistons pour que nous fassions tous les efforts nécessaires pour économiser l'eau. Les agriculteurs, garants de notre souveraineté alimentaire et d'une alimentation de qualité, ne peuvent être seuls la variable d'ajustement de nos ressources en eau. ■

Le G4 :
 André Bernard,
 président de la chambre
 régionale d'agriculture Paca ;
 Stéphane Honorat,
 président de la Coopération
 agricole sud ;
 Patrick Lévêque,
 président de la FRSEA Paca
 Florian Pellegrin,
 président de
 Jeunes agriculteurs Paca



Appel de candidatures

(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 04 22 0146 01 (TH) Libre (Avec bâtiment)
ANNOT : 76 ha 61 a 21 ca : Les Gastres: B- 147- 148- 149- 150- 151- 153- 154- 155- 157- 158- 161- 162[F1]- 162[F2]- 165- 166- 167- 168- 169- 170- 171- 172- 173- 175- 177- 178- 179- 180- 181- 878- 899[172]- 953[156]- 954[156]- 955[159]- 956[159]- 957[160]- 958[160]- 959[163] : 960[163]- 961[163]- 962[163]- 963[164]- 964[164]- 1145[152]- 1146[152]
 Urbanisme : Zones Aa et Nn

Ref. AS 04 22 0036 01 (TH) Libre (Avec bâtiment)
ESTOUBLON : 40 a 49 ca : 'Des Lavandes': D- 956[32](J)- 956[32](K) - 'Les Lots': D- 31(J)- 31(K)
 Urbanisme : RNU

Ref. AS 04 22 0134 01 (CT) Libre (Avec bâtiment)
REILLANNE : 94 a 60 ca : 'Les Boussounades': C- 110- 111
 Urbanisme : PLU Zone N1

Ref. AS 04 22 0142 01 (CT) Libre (Avec bâtiment)
SAINTE-TULLE : 55 a 49 ca : 'Les Plans Plus Hauts': B- 62- 63- 686[64]- 687[64]
 Urbanisme : PLU Zone A

Ref. AS 04 22 0078 01 (DI) Libre (Avec bâtiment)
SISTERON : 1 ha 47 a 00 ca : 'Gache et Tillette': B- 186(C)- 187(D)- 188(BD)
 Urbanisme : Zone N

Ref. Ap 04 22 0102 01 (TH) Libre (Avec bâtiment)
SOLEILHAS : 5 ha 70 a 01 ca : 'Defend des Ais': D- 172- 218- 320 - 'Detras la Roche': B- 735 - 'En Veoun': B- 899 - 'Hubac de Saint Barnabe': C- 1193- 1215 - 'La Ferraye': C- 892 - 'Le Fontanil': D- 56- 81 - 'Les Berlies': C- 1157 : - 'Les hoches': A- 506 - 'Plaine des Coulets': C- 736 - 'Rouregros': A- 429 - 'Saint Barnabe': A- 86- 89- 96 - 'Sous le Pous et Grand Pre': B- 544- 622
SAINT-AUBAN : 1 ha 05 a 50 ca : 'Sauvage': F- 68 - 'Tra Castel Occidental': A- 810
 Urbanisme : RNU

Ref. AS 04 22 0132 01 (DI) Loué par bail rural sur une partie de la surface (Avec bâtiment)
SOURRIBES : 2 ha 03 a 05 ca : 'Les Condamines': A- 460- 461- 462- 464- 465 - 'Plan de Saint Roman': B- 18- 49
 Urbanisme : Zones A et N

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone)
AU PLUS TARD LE 09/10/2022

à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :
**SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur - 580 Avenue de la Libération - CS 20017
 04107 MANOSQUE cedex - Tél : 04 88 78 00 04**

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

#sommetelevage

Vivez le SOMMET DE L'ÉLEVAGE toute l'année sur l'appli mobile MySommet

4 > 7 Octobre 2022
Clermont-Ferrand | France

www.sommet-elevage.fr

Télécharger dans l'App Store DISPONIBLE SUR Google Play

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Photo Credit : L. Combe

Cyril Mallet est le seul producteur d'amandes des Hautes-Alpes. Il exploite 12 hectares à Tallard et ses environs. Une visite inédite.



Avec l'amandier, c'est un peu de Méditerranée dans les Alpes

Sur une carte éditée en 1995 par le domaine de la Thomas-sine, à Manosque, site de préservation des espèces fruitières anciennes, il n'est fait aucune mention de la culture de l'amandier. Signe que cette pratique jadis présente (voir encadré) avait disparu du terroir haut-alpin.

Il n'en est plus tout à fait de même grâce à l'initiative de Cyril Mallet, désormais à la tête d'une exploitation d'une douzaine d'hectares. La plantation du verger a débuté en 2014 et les parcelles les plus récentes ne sont encore âgées que de deux ou trois ans. « Je ne suis donc pas en pleine production, c'est la raison pour laquelle je suis pluriactif à l'heure actuelle », précise l'amandiculteur. La pluriactivité est une situation courante dans le département, et nombre d'agriculteurs s'y astreignent. Cyril possède une entreprise artisanale de travaux publics, orientée dans les enrochements et décaissements. Il a une troisième corde à son arc, celle de guide en montagne et moniteur de VTT. « Je remplace cette dernière petit à petit par les travaux



Cyril Mallet a débuté la plantation de son verger en 2014. Son fils Elie, s'est également pris de passion pour le petit fruit à coque et a dessiné la machine pour récolter les amandes de son père.

« C'est un fruit qui m'interpellait. Un marché existe et, à Tallard, nous sommes aux portes de la Provence. »

publics. Quand les amandiers arriveront à une production suffisante, je m'y consacrerai totalement, confie-t-il. En attendant, il me faut compléter ma rémunération par cette pluriactivité. » Mi-septembre, la récolte est achevée. Cyril Mallet a mis un point final mardi 13, afin d'éviter la pluie annoncée pour le lendemain. Les amandes étaient ainsi à l'abri dans une benne sous le hangar. Là, un petit bonhomme de bientôt 7 ans, en cotte de travail, de celle



De cette parcelle, on distingue au loin le château de Tallard.

décennies, de densifier la culture de l'amande dans le bassin tallardien.

Pourquoi s'être lancé dans cette culture ? « C'est un fruit qui m'interpellait. Un marché existe et, à Tallard, nous sommes aux portes de la Provence, explique Cyril. J'y ai vu une activité novatrice à réaliser sur des terrains de famille en friches pour débuter, puis d'autres pris en location. » C'est ainsi que le paysage s'est partiellement trouvé modifié de part et d'autre de la route menant à Châteauvieux, commune voisine de Tallard. Juchés sur le versant pentu, les amandiers toisent le château situé non loin de là. L'édifice a déjà connu un environnement composé en partie d'amandiers et les vieilles pierres doivent être fort aises de renouer avec ce pan de l'agriculture locale.

Trois variétés sont cultivées et les coques cassées à Valensole

Pour ce qui est des variétés présentes aujourd'hui, elles sont différentes de celles cultivées jadis. « Il y en a trois, énumère Cyril. La Ferragnes, la plus grosse et la plus tardive, pour une consommation de base. La Laurane, de taille moyenne et pour tous usages. La Mandarine, la plus petite, pour la fabrication de dragées. » L'amandiculteur et son tout jeune assistant décrivent brièvement la machine vibreuse qui était à l'œuvre la veille pour la récolte. « Fixée au tracteur, elle ceinture chaque tronc et je déploie une bâche qui réceptionne les amandes, détaille-t-il. Une vis sans fin effectue le tri des feuilles et des

coques cassées. Puis les amandes sont déversées dans la benne. »

La récolte étant achevée, les fruits secs seront acheminés vers la casse pour séparer l'amande de sa coque. Cette intervention est réalisée à Valensole. Le département des Alpes-de-Haute-Provence est un terroir favorable pour la culture de l'amandier qui connaît un regain depuis quelques années. « Ils sont une poignée dans le département

dans la culture conventionnelle et plus fréquent ; une phytothérapie notamment composée de plantes (valériane, arnica pour lutter contre le gel) obtenues auprès du laboratoire Acanthis implanté à Plan-de-Lardier, tout proche ; un broyage du sol est effectué mécaniquement au début de l'été. « Je lance un appel à un éleveur de brebis qui pourrait être intéressé pour pâturer dans les parcelles ! », dit-il. La récolte s'échelonne

« Il y a trois variétés : La Ferragnes, la plus grosse et la plus tardive, pour une consommation de base. La Laurane, de taille moyenne et pour tous usages. La Mandarine, la plus petite, pour la fabrication de dragées. »

voisin, la filière devrait se développer », ajoute Cyril. Non seulement, il a opté pour une filière novatrice dans les Hautes-Alpes, mais il a choisi la méthode « bio ». « C'est davantage de travail, et de difficultés pour le traitement des arbres, mais je préfère », précise-t-il.

L'irrigation s'opère au goutte à goutte et des tests sont faits en recourant à l'aspersion pour éviter le gel. « La mutation de l'eau en glace dégage des calories et évite le gel, jusqu'à une certaine température cependant », révèle-t-il. Quant au cycle de la saison de l'amande, il peut être décrit ainsi : taille en janvier et février ; traitement bio de février à avril, moins fort que

in fine sur les mois de septembre et d'octobre en fonction des variétés. Au bout du bout, les amandes cassées reviennent de Valensole à Tallard. Dans le vieux cabanon de vigne restauré, Cyril les conditionne en sachets de 250 gr, 500 gr et un kilo. Ils sont vendus sur les marchés, dans des magasins de produits bio et dans les rayons de produits locaux de supermarchés. De l'huile d'amande douce est également vendue dans des pharmacies. Enfin, n'oublions pas que l'amande est considérée comme bienfaiteur de notre santé, protégeant en particulier notre système immunitaire. ■

Maurice Fortoul